

II. LES LOMBERT (1)

par Jean MESNARD

A la famille Hamelin celle des Lombert est étroitement apparentée. Il est bien des raisons de penser que la seconde n'a guère été moins dévouée à Port-Royal que la première. Pourtant les historiographes du monastère ne lui ont accordé qu'une place mineure. C'est donc sur un terrain presque vierge que nous pénétrons. En essayant de le défricher, nous espérons enrichir, non seulement sur un point particulier, mais dans son ensemble, la connaissance de Port-Royal.

En prélude, il est bon de s'interroger sur le silence des historiographes et d'en prendre la mesure exacte. Si profond qu'il ait été, il reste, parfois, plus apparent que réel. Le précieux *Nécrologe* de 1723 consacre un article à une Marguerite Lambert (2). Négligence de l'éditeur : il aurait fallu écrire *Lombert*. En 1735, le *Supplément au Nécrologe* rétablit le nom exact (3). De même, en 1753, l'*Histoire des Persécutions*, qui donne le détail des interrogatoires subis par les religieuses de Port-Royal de Paris en juillet 1661 — comme par celles des Champs en août — comporte celui de la sœur Geneviève [de Sainte-]Dorothee Lambert (4). Ce n'est là qu'une des nombreuses erreurs commises sur les noms dans cet ouvrage. La même, un peu plus loin, figure dans une liste de religieuses sous le nom de Lombard (5), ce qui la rattache indûment à la famille d'un autre ami de Port-Royal, Etienne Lombard, abbé du Trouillas (6). Plus grave : la *Vie de Nicole* par l'abbé Goujet (1732),

riche en précisions sur les petites écoles de Port-Royal, déclare que celles-ci se tinrent d'abord à Paris — cette antériorité n'est pas rigoureusement exacte — dans une maison « située dans le cul-de-sac de la rue d'Enfer » — désignation trop peu précise — et appartenant « à M. Lambert, beau-frère de M. Hamelin » (7). Heureusement, le recours à la source de Goujet, une *Vie de Nicole*, demeurée manuscrite, composée par Beaubrun, permet de rétablir le nom véritable, « M. Lombert », ce que l'on interprète aisément en Lombert (8). Cette multitude d'erreurs signale le relatif oubli dans lequel était tombée, au XVIII^e siècle, la famille dont il nous appartient de rétablir la mémoire.

Pourtant le personnage le plus intéressant de cette famille, Pierre Lombert, traducteur réputé, très loué pour son style, avait à plusieurs reprises attiré l'attention des bibliographes. Il est glorieux pour lui que le premier à faire son éloge, dans la première livraison, en mars 1684, des *Nouvelles de la République des Lettres*, ait été Bayle lui-même : sans doute le critique n'en parle-t-il que d'une manière incidente, mais c'est sans hésiter qu'il qualifie de « belle et exacte » la traduction de saint Cyprien par « M. Lombert » (9). L'année suivante, en 1685, dans ses *Jugements des Savants*, au chapitre des traducteurs, Adrien Baillet — il est vrai, ami déclaré de Port-Royal — consacre une notice au même « Monsieur Lombert » (10) : les détails biographiques en sont malheureusement absents, encore que soit évoquée « la célèbre école où il avait été formé ». A partir de l'édition de 1712, le *Dictionnaire* de Moreri, révisé alors notamment par un autre ami de Port-Royal, Louis Ellies du Pin, comporta un très bref article sur Lombert, dont le prénom, remplacé par N***, était ignoré, mais dont la mort était approximativement datée: «vers 1710 » (11).

Dans son *Supplément* au même *Dictionnaire*, l'abbé Goujet, déjà mentionné, à la fois bibliographe et historien de Port-Royal, fournit en 1735 une notice plus complète, où figurait pour la première fois le prénom de Pierre, mais où les données biographiques se réduisaient encore à peu de chose (12). La même notice passa, sans changement notable, dans la dernière édition, la plus complète, du Moreri, en 1759 (13). Pourtant, dès 1734, un élément nouveau était apparu grâce à *l'Histoire critique des Journaux*, publication posthume et inachevée de l'érudit Denis-François Camusat (+ 1732). Le traducteur de saint

Cyprien, ayant appris que sa version avait été mise à l'*Index* à Rome, en aurait été touché « si vivement qu'il en devint fou et s'imagina sentir dans son corps un dragon qui ne lui laissait aucun repos ». L'auteur ajoutait : « Je donnerai un Article curieux de M. Lombert dans mon *Dictionnaire Historique et Critique* » (14). Projet qui ne fut jamais réalisé. Il y a fort à parier que Camusat avait puisé son information et la matière d'un article complémentaire dans un ouvrage, aujourd'hui perdu, qu'il eut la chance de pouvoir consulter, et auquel il se réfère à plusieurs reprises, l'*Histoire manuscrite du Jansénisme* de Brienne : autre ami de Port-Royal dont la raison fut gravement dérangée (15). S'inscrivant en faux contre son confrère et pour couper court à la publication éventuelle de l'article annoncé, l'abbé Goujet intervint de nouveau et, la traduction de *La Cité de Dieu* ayant été rééditée en 1736, il fit précéder l'ouvrage d'un *Avertissement* où il donnait une nouvelle biographie, plus substantielle, de Lombert (16) : les lieux communs y tenaient malheureusement encore plus de place que les faits précis. Désormais, le silence s'établit. Il règne presque complètement dans le *Port-Royal* de Sainte-Beuve (17). Il fallut attendre la découverte du *Recueil de choses diverses* par Griselle, au début de notre siècle (18), pour mieux apercevoir l'importance de la personnalité de Lombert, sans toutefois que fût enrichie l'information biographique.

Ainsi, avec les données actuelles, la vie de Pierre Lombert se réduit à peu près à l'histoire de ses ouvrages et sa famille demeure presque totalement inconnue. Pour introduire quelque lumière dans cette obscurité, il faut recourir aux documents d'archives et principalement aux actes notariés : seul moyen, non seulement d'établir de multiples faits, mais de rencontrer un milieu consistant et de mettre en place une armature chronologique.

Les Lombert étaient peut-être originaires de Normandie, où une famille de ce nom a été signalée (19). Mais, vers le milieu du XVI^e siècle au plus tard, leur présence est assurée à Paris, dans le quartier marchand de la rue Saint-Denis. Là vivait Nicolas Lombert, marié à Noëlle Le Bon, qu'il laissa prématurément veuve. Il en eut au moins deux enfants : une fille, Barbe, mariée en 1585 (20), et un fils, Guillaume. C'est ce dernier, riche marchand de toile de la rue Saint-Denis, qui comme nous l'a ensei-

gné l'histoire des Hamelin, maria en 1604 sa fille Noëlle — qui avait évidemment reçu son prénom de sa grand-mère — à Jean de Faverolles. Entre les nombreux enfants issus de ce mariage, Marguerite de Faverolles, qui devait épouser en 1630 Jean Hamelin (21).

Noëlle Lombert était née d'un premier mariage de son père, avec Marguerite Berthault (22). Devenu veuf, Guillaume se remaria, en 1592, avec Catherine Le Bossu, qui lui donna un fils, Denis, né sans doute dans les premières années du XVII^e siècle (23). C'est ce fils qui, conjointement avec son neveu, et quasi contemporain, Jean Hamelin, liera le destin de sa famille à celui de Port-Royal.

De son père, passé du négoce aux offices et mort en 1623 (24), Denis Lombert hérita la charge de contrôleur des décimes au diocèse de Chartres : fonction touchant à l'administration des finances royales, mais aussi à celle des biens d'Eglise, puisque les décimes étaient perçus par le roi sur les revenus du clergé. Il demeurait rue Quinquempoix, paroisse Saint-Merri, lorsque, par contrat du 17 novembre 1630, il épousa Marguerite Barbier, fille de Pierre Barbier, encore marchand-bourgeois de Paris établi rue Saint-Denis, et de Barbe Bachelet. Riche mariage : la dot de la future épouse s'élevait à 36.000 livres, et le futur époux recevait de sa mère, en avancement d'hoirie, la valeur de 50.000 livres (25).

Le foyer fut malheureusement vite brisé. Un an à peine après le mariage, Marguerite Barbier mourait, sans doute en couches. L'événement est signalé, le 22 décembre 1631, par la rétrocession que Denis Lombert, devenu veuf, fait à son beau-père de la dot de sa femme (26).

Une année encore et un nouveau mariage est conclu, toujours dans le même milieu, par contrat du 21 novembre 1632 (27). La nouvelle épouse, Geneviève Lindo, était fille de Jean Lindo, marchand de draps de soie, bourgeois de Paris, et de Geneviève Héron, qui appartenait aussi à une famille, fort nombreuse, de marchands. Le couple demeurait sur le Petit Pont, en la maison du *Bras d'Or*, paroisse Saint-Séverin ; la boutique à l'enseigne du *Croissant d'Or*, s'élevait aussi sur le Petit Pont, mais plus près de l'île de la Cité, sur la paroisse Saint-Germain-le-Vieil (28). Entre les témoins de ce contrat, à côté de Jean Hamelin et de sa femme, déjà présents en 1630, Pierre Barbier,

beau-frère de Jean Lindo par sa seconde femme, une Héron, et qui devenait ainsi l'oncle de son ancien gendre. Si l'on ajoute que Jean Lindo avait un frère, Leufroy Lindo, aussi marchand de draps de soie sur le Petit Pont, en la maison de l'Annonciation, contiguë à celle du *Croissant d'Or*, marié à une Claude Barbier, tante de la première M^{me} Lombert et qui demeurait donc l'oncle du marié, mais d'une autre façon, on jugera que Denis changeait à peine de famille (29). De nouveau sa mère lui remettait la valeur de 50.000 livres. Quant à la dot de la future épouse, elle s'élevait à 30.000 livres.

Ainsi établi, Denis Lombert apparaît d'abord comme un homme d'une grande fortune, habile à la gérer et à l'accroître selon le meilleur esprit de la bourgeoisie, en évitant tout endettement sans contrepartie. Cette fortune comprenait d'abord des maisons à Paris, celle du *Petit Paon*, rue Geoffroy Langevin, reçue de ses parents, louée 400 à 450 livres ; celle de *La Belle Image* ou *l'Image Notre-Dame*, rue de la Huchette, louée 300 livres, obtenue de ses beaux-parents par son contrat de mariage, comme le tiers par indivis de la maison du *Croissant d'Or*, estimé 16.700 livres (30). Des rentes constituées sur particuliers, ou d'autres rentes, en formaient aussi une notable part (31). L'office de contrôleur des décimes, puis d'autres offices, représentaient, comme on le verra, une valeur considérable. Enfin les deniers comptants étaient abondamment disponibles.

Mais on remarquera surtout que la gestion de sa fortune montre Denis Lombert en rapports constants avec sa famille. Une sorte de prééminence lui était, semble-t-il reconnue, qu'on peut attribuer à son sens des affaires, peut-être aussi à un caractère d'homme de confiance, affable et officieux. On le constate d'abord dans sa propre famille, qui, comme on l'a vu, était à l'origine peu nombreuse. Sa mère était morte peu de temps après son mariage, au plus tard en 1635 (32). Mais sa sœur — ou plutôt demi-sœur — Noëlle lui demeurait très attachée. Devenue veuve en 1647, elle devait, par ses testaments successifs, l'un du 23 octobre 1647, l'autre du 10 avril 1659, faire constamment de lui son exécuteur testamentaire (33). A ce titre, il fit, après son décès, survenu le 10 avril 1662, dresser l'inventaire de ses biens (34). Des nombreux enfants qu'elle avait eus de Jean de Faverolles, Denis Lombert resta aussi très proche, particulièrement de Marguerite de Faverolles et de son

mari Jean Hamelin : avec ceux-ci les relations d'affaires avaient, d'une manière particulièrement évidente, un prolongement sentimental, intellectuel et religieux.

Denis Lombert fut aussi étroitement lié avec sa belle-famille, mais celle-ci, beaucoup plus nombreuse, donne l'impression d'avoir requis plus amplement son attention et son activité. Peu de temps après son mariage, il s'était installé dans une belle maison que possédaient ses beaux-parents rue Saint-Julien-le-Pauvre, paroisse Saint-Séverin (35). Décidé à son tour à quitter le négoce pour les offices, Jean Lindo mit en location la maison du *Croissant d'Or* (36) et acquit de son gendre, le 10 octobre 1936, la charge de contrôleur des décimes au diocèse de Chartres, estimée plus de 21.000 livres (37). La même année, Denis Lombert, avec le concours évident de son beau-père, réalisa une très vaste opération financière, en rapport avec l'acquisition pour lui-même d'une nouvelle charge. Le 21 juillet de cette année, il avait acheté, pour la somme énorme de 400.000 livres, trois offices récemment créés — ancien, alternatif et triennal — de receveur et payeur des rentes sur l'Hôtel de Ville assignées sur le Clergé. Gardant pour lui au moins l'un de ces offices, dont il porta désormais le titre, il céda le même jour l'un d'eux — l'office alternatif — à Jean Marsollier, qui allait devenir son beau-frère. D'autres cessions devaient se produire, dont certaines intéressaient un autre office — quadriennal — et mettaient en jeu Jacques Marsollier, frère de Jean (38). Ces affaires définirent pour Denis Lombert l'orientation principale de son activité pendant une quinzaine d'années. Il fallait assurer la gestion des offices, qui concernait de nouveau à la fois les intérêts de l'Eglise et ceux de l'Etat. Il fallait en même temps traiter les offices comme une propriété et suivre au jour le jour les incidences financières de leur acquisition. Des emprunts par constitution de rente, avec la caution de Jean Lindo, y pourvurent pour une part (39). Le 4 juillet 1940, la maison du *Croissant d'Or* était vendue à Pierre Provenchères, marchand de draps de soie (40). La tradition commerçante de la famille n'était plus entretenue que par le frère de Jean, Leufroy Lindo.

De cette famille, l'histoire est jalonnée par des contrats de mariage auxquels Denis Lombert est presque constamment présent et signe presque toujours en tête des témoins. Sa fem-

me, qui portait le même prénom que sa mère, Geneviève, était sans doute l'aînée des enfants Lindo. Pourtant le mariage de ses parents avait été célébré en 1609 (41) et elle naquit seulement en 1613, puisqu'elle atteignit sa majorité de vingt-cinq ans le 21 janvier 1638 (42). Elle avait une sœur, Anne — née en 1618 — majeure en novembre 1643 (43) — qui épousa, par contrat du 11 janvier 1637(44), Jean Marsollier, récent acquéreur d'une charge de receveur et payeur des rentes sur le Clergé. Une troisième fille, Madeleine, épousa, par contrat du 27 janvier 1641 (45), Claude Contesse, sieur de Bonneuil, lieutenant des Eaux et Forêts de France. Deux autres filles, Catherine et Claude, entrèrent en religion, la première reçue au couvent du Calvaire de Saint-Germain-des-Prés par acte du 26 janvier 1633, la seconde à celui des Ursulines de Sainte-Avoye le 21 juin 1642 (46).

Denis Lombert signa aussi les contrats de mariage de ses cousines filles de Leufroy Lindo : Claude, le 20 février 1639, avec Pierre Dupoys, marchand de soie d'origine lyonnaise (47) ; Anne, le 15 juin 1642, avec un procureur du Châtelet (48). En revanche, il était absent le 9 mai 1648 pour le contrat d'Elisabeth avec Oudart Chastelain, marchand de draps de soie d'origine rémoise, apparenté aux Pussort et aux Colbert, et établi au bout du Pont au Change (49). Il se confirme que la branche cadette entretenait la tradition familiale du commerce des draps de soie. Pierre Dupoys et Oudard Chastelain gèrent en commun la boutique de *L'Annonciation* (50). Sa condition beaucoup plus modeste que celle de la branche aînée éclate d'ailleurs au montant des dots inscrites dans les contrats : 10.000 livres pour chaque fille, alors que leurs cousines avaient obtenu respectivement 30.000, 36.000 et 40.000 livres. Leur seul frère, qui portait aussi le prénom de Leufroy, était en 1648 « étudiant en l'Université de Paris » : sans doute était-il promis à une modeste carrière ecclésiastique (51).

De par l'identité des charges exercées, Denis Lombert vécut en union particulièrement étroite avec son beau-frère Jean Marsollier. On les voit établis à la même adresse, d'abord rue du Cimetière et paroisse Saint-André-des-Arts, puis rue des Tuileries, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois (52). Adresses où l'on trouve aussi le frère de Jean, Alexandre Marsollier, certainement associé à l'exercice des charges (53). Sans doute tenaient-ils ensemble un bureau de la recette des rentes sur le Clergé.

Il est tout à fait probable que les Lombert n'avaient pas abandonné la maison de la rue Saint-Julien-le-Pauvre.

Ainsi se caractérisent, de l'extérieur et par leurs activités profanes, les familles auxquelles appartenait Denis Lombert. Mais un autre trait essentiel de leur personnalité était incontestablement l'esprit dévot : manifestation plus intérieure d'une énergie que ces marchands parisiens avaient probablement dépensée, lors de la génération précédente, dans les luttes de la Ligue.

On en a vu les signes chez Jean de Faverolles, mari de Noëlle Lombert, et chez leurs enfants : participation à la vie paroissiale, à l'administration des hôpitaux, et, sûrement aussi, à l'activité des confréries, nombreuses dans les quartiers de marchands (54). Le testament de Noëlle Lombert, celui de 1659, manifeste de la façon la plus claire les mêmes sentiments : attachement à Saint-Eustache, sa paroisse, aux œuvres de charité, notamment à l'Hôpital Général nouvellement fondé, et, trait plus original, aux congrégations de religieux mendiants, Carmes, Augustins, Cordeliers, Jacobins, auxquels viennent s'ajouter, dans un codicille de 1662, les Récollets (55). Parmi les objets mentionnés dans son inventaire après décès (56), l'attention est attirée par trois séries d'ornements d'église richement ouvragés : chasuble, étole, manipule, voile, bourse et autres pièces, en satin ou damas, de couleurs violette, noire et bleue. Ornaments destinés à une chapelle intérieure ou, plus probablement, préparés pour des dons. De son côté, Jean Lindo, qui mourut le 18 février 1654, avait, deux ans auparavant, en son nom et en celui de sa femme récemment décédée, fondé un salut solennel pour le jour de la Trinité à six heures du soir en l'église Saint-Séverin, sa paroisse, dont il avait été marguillier, et prévu aussi une somme pour T« entretènement », chaque année, de quatorze cierges sur le maître-autel pendant l'octave du Saint-Sacrement (57). Signe d'une dévotion à l'Eucharistie caractéristique de la Contre-Réforme. On peut découvrir son intérieur, dans la dernière maison qu'il occupa, celle de la rue Saint-Julien-le-Pauvre, par son inventaire après décès, dressé sur l'initiative de ses gendres (58). Seuls apparaissent des tableaux de piété : *Notre-Seigneur en croix, la Sainte Vierge, Sainte Catherine*. Comme livres, en tout et pour tout, les *Œuvres* du bienheureux François de Sales, en deux tomes. Le courant de la spiritualité nou-

velle avait évidemment marqué, comme beaucoup d'autres, ce membre éminent de la grande bourgeoisie parisienne. Proche enfin de Denis Lombert, peut-être son neveu, ce Jacques Marsollier, né en 1647, qui, entré chez les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève et envoyé à Uzès, y passa toute sa vie, publiant maints ouvrages d'histoire religieuse : entre autres une biographie de saint François de Sales, une de l'abbé de Rancé, une encore de la mère de Chantal (59). L'orientation religieuse de la famille a longtemps persisté.

Sur ce fond de piété solide et agissante, l'esprit de Port-Royal était, on le sait, venu se greffer chez les Hamelin à partir de 1642, pour s'imposer définitivement en 1644 (60). Les Lombert, dont ils étaient très proches, leur emboîtèrent le pas. Ce n'est pas toutefois chez eux directement qu'apparaît le premier signe d'un rapprochement avec Port-Royal, mais dans leur entourage le plus immédiat. Parmi les solitaires qui s'établirent dans la maison des Champs, peu nombreux furent ceux qui attirèrent autant de sympathie que le jeune Jacques Lindo (61). Les historiens de Port-Royal le déclarent « fils d'un riche marchand de Paris ». Il était le frère, selon toute apparence, de M^{re} Lombert (62). Né en 1625, il avait évidemment dû son prénom à un oncle, frère de Jean et de Leufroy Lindo, qui était entré dans la Compagnie de Jésus : le milieu dévot n'était pas encore divisé par les querelles sur la grâce. Il avait d'abord songé à se faire chartreux, mais il ne put supporter la règle de l'ordre. En 1645, M. Duhamel, déjà auteur de la conversion de M^{re} Hamelin, et qui venait de prendre la cure de Saint-Merri, lui fit faire un « renouvellement », selon la méthode de Saint-Cyran, et, en décembre de la même année, l'envoya faire retraite à Port-Royal des Champs. Il y prolongea son séjour jusqu'à Pâques et prit alors la résolution de s'y établir définitivement. Il reçut la charge très modeste de s'occuper de la sacristie, de servir au réfectoire et de balayer l'église. Tâches qui convenaient à son extrême simplicité. Le mémorialiste Fontaine, qui dit avoir éprouvé pour lui « une tendresse particulière », déclare à son sujet : « Je n'ai jamais vu personne en qui l'enfance chrétienne parût davantage. C'était une bonté et une ouverture de cœur à l'égard de tout le monde qui ne se peut concevoir ». Ses parents n'avaient pas consenti volontiers à sa retraite, d'autant qu'il était leur seul fils. Mais à peine avaient-ils donné leur accord

qu'une maladie le frappa, une « fièvre tierce... qui dégénéra tout d'un coup en léthargie ». Mort le 13 septembre 1646, il fut inhumé dans l'église de Port-Royal des Champs.

Cette retraite et cette vocation de solitaire demeurèrent inconnues de Geneviève Lindo. Denis Lombert perdit sa femme, âgée de trente-deux ans à peine, le 12 mars 1645 (63). Il en avait eu au moins cinq enfants. Jean, du fait qu'il portait le même prénom que son grand-père, fut certainement l'aîné (64). Pierre, qui avait 47 ou 48 ans en octobre 1684, et « 55 ans commencés » le 20 juillet 1691 (65), naquit en 1636. Geneviève, âgée de 17 ans et demi, et Madeleine, de 15 ans et demi le 12 juin 1656 (66) étaient nées respectivement en 1638 et 1640. Marguerite enfin, qui avait 25 ans à sa mort, le 10 février 1668 (67) avait dû naître en 1642. Denis Lombert obtint la tutelle de ses enfants, son beau-père Jean Lindo étant subrogé tuteur, par avis de parents homologué au Châtelet le 26 mai 1646 (68).

C'est en cette année 1646 que fut formé le projet d'un établissement parisien pour les petites écoles de Port-Royal. Aux expériences limitées, peu différentes d'un préceptorat familial un peu élargi, tentées depuis plusieurs années en divers lieux, allait succéder une entreprise plus consistante et plus stable, apte à recevoir des enfants plus nombreux, suivant des règles plus élaborées (69). Selon un témoignage particulièrement précis, une *Vie de Wallon de Beaupuis*, personnage dont nous verrons bientôt le rôle, composée d'après ses papiers par sa famille, les Messieurs de Port-Royal firent choix, pour l'exécution de ce projet, « d'une maison appartenant à une personne qui avait deux enfants, dont l'entretien et l'éducation devaient être pour le loyer de la maison, qui est la dernière à main gauche par rapport à ceux qui entrent dans le cul-de-sac de Saint-Dominique, faubourg Saint-Jacques ; et ce fut vers la fin de 1646 ou au commencement de 1647 que se fit cet établissement (70) ». La mention du cul-de-sac de la rue Saint-Dominique, fournie aussi par d'autres documents, permet de rectifier l'adresse trop vague figurant dans la *Vie de Nicole* par Beau-brun. Quoique le nom de Lombert, avancé par cette dernière *Vie*, ne soit pas repris par ce nouveau document, les données qu'il apporte confirment cette indication. Les deux enfants en âge d'étudier qu'avait le possesseur de la maison sont, très vraisemblablement, Jean et Pierre Lombert, âgés en 1646 de 12

et 10 ans. De plus, dans un acte du 4 novembre 1644, Denis Lombert déclare comme adresse « rue de Saint-Dominique, au faubourg Saint-Michel, paroisse Saint-Jacques-du-Haut-Pas (71) » : il est courant, dans les actes notariés, qu'un cul-de-sac ne soit pas distingué de la rue sur laquelle il s'ouvre (72). Le rôle des Lombert à l'origine des petites écoles de Paris se trouve ainsi attesté d'une manière décisive.

Mais, si nous voulons gagner en précision, des surprises nous attendent. On peut reconstituer la topographie des lieux en consultant les papiers relatifs à la perception du droit du cens par les seigneurs dont relevait le terrain. Or le quartier qui nous intéresse était tenu en fief par les Dominicains de la rue Saint-Jacques, ou Jacobins. Il se nommait d'ailleurs le Clos des Jacobins. Les archives de cette congrégation fournissent un excellent fil conducteur pour explorer le cul-de-sac (73).

La maison des petites écoles s'y trouvait bien sur le côté gauche. La première moitié du cul-de-sac était bordée par les murs de côté de deux maisons ayant leurs entrées sur la rue Saint-Dominique. Ensuite, à droite, s'élevaient les murs de derrière de trois maisons ouvrant sur la rue d'Enfer, construites vers 1620. Seul le côté gauche, dans sa deuxième moitié, donnait exclusivement sur le cul-de-sac. Il y avait là, en 1639, un terrain à peu près vide, d'une superficie — considérable — de 760 toises. Les Jacobins le louaient à un jardinier, Antoine Largillière, lequel, plutôt que de le cultiver, avait trouvé de meilleur profit d'y installer des jeux publics — un jeu de boules couvert. Pour supprimer ce qu'ils tenaient pour un scandale, et pour se procurer de meilleurs revenus, les religieux cédèrent ce terrain, par bail à cens et moyennant diverses gratifications, et aussi à charge de construire, à Michel Tiraqueau, baron de Denans : le contrat est daté du 18 mai 1639 (74). Par un autre acte passé le même jour à la suite du précédent, le bénéficiaire découpa le terrain en trois parties égales : il garda pour lui la parcelle située au fond du cul-de-sac, laissant la première à sa cousine-germaine par alliance, Marie Nivelles, veuve de Jean Tiraqueau, et celle du milieu à son cousin-germain, frère de Jean, Pierre Tiraqueau, seigneur de Saint-Herman. Tous descendants du fameux jurisconsulte poitevin, ami de Rabelais, André Tiraqueau ; tous ayant fait carrière, soit dans la magistrature, soit dans l'armée (75). Trois maisons ne tardèrent pas à s'élever,

occupant chacune des trois parcelles. Les petites écoles s'établirent dans une maison toute neuve.

Denis Lombert n'était donc pas exactement propriétaire de la maison qui les abrita, et où il demeurait lui-même en 1644. Si l'auteur de la *Vie de Wallon de Beaupuis* dit vrai, cette maison aurait dû être celle du fond du cul-de-sac, celle qui appartenait à Michel Tiraqueau. Or ce dernier l'habitait lorsque, par contrat du 15 mai 1647, il épousa en secondes noces Marguerite Picot (70). Il se peut alors que Denis Lombert ait pris à bail l'une des autres maisons. On songe à celle de M. de Saint-Herman, qui n'en avait pas besoin pour lui, étant logé rue d'Enfer, Quoiqu'il en soit, la famille Tiraqueau régnait sur le quartier. Elle avait, en quelque manière, pris la suite de celui qui avait, dès 1615, traité avec les Jacobins pour obtenir concession de terrains sur la rue d'Enfer, René de Breslay, évêque de Troyes. Un vaste hôtel de cette rue, comportant plusieurs logements, et touchant au fond de la maison qui faisait le coin ouest du cul-de-sac, en avait gardé le nom d'hôtel de Troyes. Donation en avait été faite à la Congrégation de la Mission et il appartenait à saint Vincent de Paul de passer les baux de ses différentes parties. Des membres de la famille Tiraqueau furent ainsi parfois locataires du bâtiment principal. Mais on sait qu'un logis plus modeste y fut occupé, en 1651, par le poète Scarron (77). Un peu plus loin, la première maison de la rue d'Enfer construite sur un terrain allant jusqu'au cul-de-sac, était propriété du comte de Neuillan, dont la femme, Françoise Tiraqueau, avait sous son autorité une jeune orpheline promise à la gloire, Françoise d'Aubigné. C'est sans doute dans cette dernière maison que demeurait M. de Saint-Herman. De ce voisinage et des rencontres qu'il favorisait naquit le projet du fameux mariage entre le poète et l'orpheline, sanctionné par le contrat du 4 avril 1652 (78). Détail hautement suggestif : entre l'hôtel de Troyes et la demeure du comte de Neuillan, s'élevait, encastrée dans les bâtiments de l'hôtel de Troyes, la maison habitée par Jacques Hamelin, frère de Jean, sa femme Marie Huart, et leurs nombreux enfants (79). L'un de ceux-ci, Charles, après la mort de ses parents, survenue en 1651, devait envisager un voyage en Amérique (80) : impossible de ne pas établir de relation entre ce projet et celui que formaient, à la même époque, Scarron et sa jeune femme. Il est donc fort probable que des relations

familiales auront existé entre Denis Lombert et la famille Tiraqueau. Il semble que le protecteur des petites écoles n'ait logé lui-même qu'incidemment rue Saint-Dominique. Sur le seul acte qui porte cette adresse en figurait d'abord une autre qui a été rayée, « près les Grandes Ecuries du Roi », c'est-à-dire l'adresse déjà connue de la rue des Tuileries, avec les Marsollier. En 1649, c'est celle de la rue Saint-Julien-le-Pauvre qui reparaisait (81). De plus, on a la surprise de trouver beaucoup plus tard, en 1670, Denis Lombert de nouveau établi « au cul-de-sac de la rue Saint-Dominique, paroisse Saint-Jacques du Haut-Pas » (82) : comme s'il y avait une demeure constamment à sa disposition. Une part de mystère, comme l'on voit, subsiste.

Revenons à l'ouverture des petites écoles parisiennes. Selon toute vraisemblance, les classes commencèrent à la rentrée d'octobre 1646, à la date habituelle de la Saint-Luc — 18 octobre (83). La maison était dirigée par un jeune ecclésiastique de Beauvais disciple d'Arnauld, Charles Wallon de Beupuis, né en 1621. Les enfants étaient répartis, par groupes de quatre ou cinq, en chambres, au nombre de cinq, dit Beaubrun, dont chacune était placée sous la responsabilité d'un maître particulier. Les principaux pédagogues de Port-Royal y exercèrent déjà leurs talents : Claude Lancelot, né en 1616, Pierre Nicole, né en 1625, auxquels il faut ajouter, en complétant nos sources les unes par les autres, Pierre Coustel, de Beauvais, François Framery, futur principal du collège des Grassins, et Thomas Guyot. Au nombre des élèves, il y eut, aux côtés des deux fils de Denis Lombert et de leurs cousins Antoine et Pierre Hamelin, des enfants Maignart de Bernières, Le Nain — dont le futur Tillemont — et Du Gué de Bagnols ; enfin les trois frères Thomas Du Fossé, Gentien, Henri et Pierre (84). Le dernier d'entre eux, dans ses *Mémoires*, a raconté de la façon la plus vivante le genre de vie mené par les écoliers (85).

Il est difficile de s'en faire une idée aujourd'hui en se rendant sur place. A la fin du XVII^e siècle, la démolition du rempart qui, allant de la porte Saint-Michel à la porte Saint-Jacques, suivant un tracé en courbe au Nord de l'actuelle rue Malebranche, autrefois rue Saint-Thomas, séparait la ville des faubourgs ; au XVIII^e et au début du XIX^e le percement de la rue Soufflot ; au XIX^e ceux de la rue Gay-Lussac et du boulevard Saint-Michel, ont bouleversé la physionomie du quartier,

autrefois îlot de tranquillité, maintenant ouvert à tous les vents. L'actuelle rue Royer-Collard se superpose toutefois à peu près à l'ancienne rue Saint-Dominique d'Enfer, avec un infléchissement vers le Nord entre la rue Gay-Lussac et le boulevard Saint-Michel. A l'ancien cul-de-sac, un peu élargi par un nouvel alignement et un peu allongé vers le Nord, correspond aujourd'hui l'impasse Royer-Collard. Les trois maisons construites après 1639 sur le terrain acquis par Michel Tiraqueau s'élevaient approximativement sur l'emplacement occupé par le n° 5, 7 et 9 de l'impasse. La dernière, qui correspond à celle de Michel Tiraqueau lui-même, est la seule ancienne ; elle a gardé l'alignement primitif. Les deux autres ont été construites au XIX^e siècle, le n° 5 sur un terrain sans doute rétréci au profit du n° 3. Le côté droit, plus éloigné du boulevard Saint-Michel qu'il ne l'était autrefois de la rue d'Enfer, a été aussi construit. A défaut de la réalité actuelle, les documents sont assez nombreux et assez expressifs pour permettre à l'imagination de retrouver l'état ancien.

La fondation des petites écoles parisiennes illustre d'une manière éclatante l'adhésion de Denis Lombert à l'esprit de Port-Royal. Les rapports avec le monastère du faubourg Saint-Jacques avaient toutefois commencé du vivant de Geneviève Lindo. On peut tenir pour un premier indice d'une volonté de retraite l'abandon, en 1644, du logis commun avec les Marsollier rue des Tuileries, siège probable, comme on l'a vu, de la recette des rentes sur le clergé. Le veuvage ne fit que confirmer cette évolution. Dès l'âge de six ans et demi, c'est-à-dire au lendemain de la mort de sa mère, la petite Geneviève Lombert fut mise en pension à Port-Royal de Paris (86). Autre événement douloureux qui joua sans doute dans le même sens : la mort du fils aîné, Jean, survenue au temps de son séjour aux petites écoles et, de toute manière, avant le 26 février 1653 (87). Dès 1649, la décision était prise, non seulement d'apurer les comptes de leur gestion, mais de vendre les charges acquises en 1636. Le 19 octobre de cette année, Denis Lombert cédait à son beau-frère Jean Marsollier partie d'une recette qu'il possédait pour ne conserver que des gages assimilables à des rentes (88). Le 4 août 1651, c'est à Jacques Marsollier qu'il vendait l'office ancien dont il restait titulaire, pour le prix de 120.000 livres (89). A partir de 1653, les clerks de notaires, sauf ceux qui conser-

vaient indûment les habitudes acquises, ne lui donnaient plus que le titre d'écuyer (90). Il sera reçu, le 30 juillet 1657, dans celui, fort recherché, mais surtout honorifique, de Conseiller Notaire et Secrétaire du Roi, Maison et Couronne de France et de ses Finances, en abrégé Secrétaire du Roi ; titre qui lui conférerait l'anoblissement, pour lui-même et pour ses enfants. Mais il devait encore s'en défaire, vers 1671 (91), et ne plus le porter que précédé de la mention « ci-devant ».

Autre signe tangible de retraite et d'une volonté de rapprochement avec Port-Royal : l'installation, à partir de l'été 1653, dans une maison située rue du faubourg Saint-Jacques, toute proche de l'Oratoire Saint-Magloire — l'actuel Institut des Sourds-Muets — et appartenant aux Pères de cet établissement. Le nouvel occupant devait en jouir sa vie durant pour le loyer modeste de 200 livres, selon un contrat passé le 21 juin 1655. Mais il y fit construire de nouveaux bâtiments qui l'agrandirent considérablement : ce dont les Pères de l'Oratoire lui surent gré (92). Il avait donc fait choix d'un genre de vie semblable à celui des Hamelin, installés, pour leur compte, plus près encore de Port-Royal de Paris (93). Une quinzaine d'années plus tard, le duc de Roannez devait à son tour choisir comme retraite une autre maison dépendant de Saint-Magloire (94).

A l'occasion de cette progressive retraite, il est remarquable que Denis Lombert se soit trouvé en relations d'affaires particulièrement étroites avec Jean Hamelin. Maniant des sommes considérables au nom de Port-Royal et des amis du monastère, ce dernier fournit à plusieurs reprises à son oncle de l'argent comptant contre des rentes. Opérations plus ou moins aisées à interpréter. Aucune difficulté ne s'élève lorsqu'on voit Jean Hamelin substitué à un créancier ancien : ainsi, le 15 octobre 1649, pour 18.000 livres faisant partie des sommes consacrées, en 1636, à l'achat des recettes de rentes (95). Le remboursement fut d'ailleurs effectué dès le 7 août 1651, c'est-à-dire grâce à l'argent provenant de la vente du 4 précédent à Jacques Marsollier : le prêt de Jean Hamelin avait servi de relais. Une autre fois, pour rentrer en possession du capital d'une rente constituée, Denis Lombert la cède à Jean Hamelin : ainsi le 30 novembre 1653, pour 2.700 livres (96). Plus complexe : le 26 mars 1658, deux rentes au total de 750 livres, constituées en 1651 et 1653, sont échangées contre une maison rue Saint-

Sulpice, mais le capital 14.500 livres, était versé, moyennant les rentes, par Jean Hamelin (97). Cette maison remplaçait pour Denis Lombert celle de la rue de la Huchette, qu'il avait vendue le 26 février 1653 (98).

A ces opérations relativement limitées s'en ajoute une autre beaucoup plus considérable, et beaucoup plus mystérieuse. Avec le concours de son neveu, Denis Lombert acquit en 1653 la seigneurie de Ballainvilliers, près de Longjumeau, estimée 62.500 livres (99). Agissait-il comme prête-nom ? Il ne le semble pas, puisque la vente de la maison de la rue de la Huchette avait été motivée par cette raison. Du moins ne conserva-t-il pas longtemps ce domaine, qui n'apparaît jamais par la suite dans ses biens.

Plus consistant et plus significatif le contrat qu'il passa, le 22 décembre 1661, avec un autre neveu, Laurent de Faverolles. Celui-ci lui céda 13.500 livres de rentes sur l'Hôtel de Ville moyennant une somme de 243.000 livres (100). Même si cet acte est, lui aussi, sujet à interprétation, il est certain que Denis Lombert en vint à convertir presque tous ses biens, qui étaient considérables, en rentes sur l'Hôtel de Ville. Moyen de se procurer une retraite dégagée du tracas des affaires, mais sans renoncer à sa fortune et à son rang, même si toute ostentation était exclue. Situation encore comparable à celle des Hamelin.

De par ses capacités financières, Denis Lombert fut toutefois conduit à s'occuper des affaires de sa famille. On a déjà signalé son rôle dans le règlement de la succession de son beau-père Jean Lindo et de celle de sa demi-sœur Noëlle Lombert : il avait présidé à la confection de leurs inventaires respectifs les 23 février 1654 et 17 avril 1662.

Ses enfants, qui demeurèrent longtemps mineurs sous tutelle, requièrent beaucoup aussi de son attention. On a vu que l'aîné, Jean, était mort aux petites écoles de Paris. Le second, Pierre, y poursuivit ses études jusqu'au moment où la première condamnation des cinq propositions à Rome et la visite inopinée et menaçante d'un commissaire firent décider, par mesure de prudence, leur fermeture aux vacances d'été de l'année 1653 (101). Les élèves furent envoyés pour la plupart au Chesnay, près de Versailles, dans la maison de campagne de Maignart de Bernières, où Wallon de Beaupuis continua à exercer la direction. D'autres allèrent aux Granges de Port-Royal des

Champs, où se trouvait notamment Nicole (102). U y a tout lieu de croire que Pierre Lombert fut envoyé aux Granges, puisqu'il connut familièrement Antoine Le Maistre, mort en 1658 (103). Il ne pouvait manquer, cependant, d'entretenir des relations avec ses anciens condisciples passés au Chesnay, notamment Tillemont. Dans son entourage, il faut placer aussi ses cadets de quelques années, entre autres Jean Racine, né en 1639, et le neveu de Pascal, Etienne Périer, né en 1642. Ce dernier avait peut-être fréquenté l'école du cul-de-sac Saint-Dominique avant de venir au Chesnay. Les classes des petites écoles s'achevant avec celle des humanités, Pierre Lombert vint certainement, comme beaucoup de ses condisciples, faire sa philosophie dans un collège parisien. Il entreprit ensuite des études de droit. En 1663, sa majorité de vingt-cinq ans étant atteinte, on le voit pour la première fois signer un acte et s'y donner le titre d'avocat en Parlement (104), qu'il devait conserver toute sa vie.

Parallèlement, à Port-Royal de Paris, Geneviève Lombert avait été rejointe par sa sœur Madeleine, puis par Marguerite, toutes pensionnaires de la maison. Elles furent certainement pour un temps sous la conduite de Jacqueline Pascal, maîtresse des enfants. Elles partagèrent aussi la vie de Jacqueline et Marguerite Périer, un peu plus jeunes qu'elles, nées en 1644 et 1646. Lorsque l'autorité diocésaine fit procéder à une information sur le fameux miracle de la Sainte-Epine, Geneviève et Madeleine furent au nombre des témoins interrogés le 12 juin 1656, et rapportèrent ce qu'elles savaient sur le mal d'œil dont avait souffert Marguerite Périer et sur sa guérison (105). Avec Elisabeth de Brégy, elles furent seules parmi les pensionnaires à être ainsi sollicitées : signe d'une familiarité particulière avec les filles Périer. Leur cousine Marguerite Hamelin, un peu plus âgée qu'elles, ne fut pas appelée à témoigner. On a vu que cette dernière avait fait profession le 1^{er} mai 1658 (106). Geneviève Lombert accomplit le même acte le 28 août 1659, devenant la sœur Geneviève de Sainte-Dorothée. Sa pension, comme celle de sa cousine, fut fixée à la somme très modeste de 300 livres (107) : Jacqueline Pascal signait au contrat.

La persécution de 1661 obligea ses sœurs Madeleine et Marguerite à rentrer dans le monde, comme le firent aussi Jacqueline et Marguerite Périer. En juillet 1661, elle répondit avec

sang-froid et dignité à l'interrogatoire qu'elle eut à subir, comme ses compagnes, à l'occasion de la visite ordonnée par les Grands Vicaires de l'archevêque de Paris. Lorsque, en l'été 1664, l'archevêque Hardouin de Péréfixe ordonna la signature du formulaire et rendit à Port-Royal la visite dramatique que l'on sait, la sœur Lombert, comme sa cousine Hamelin, ne fut pas au nombre des religieuses les plus rebelles, qui eurent à souffrir la captivité dans divers monastères ; mais elle refusa de s'associer aux « signeuses » et fut donc transférée, avec toute la communauté fidèle, au début de juillet 1665, à Port-Royal des Champs.

Port-Royal de Paris perdait alors le caractère de foyer de vie intellectuelle et religieuse qu'il avait possédé pendant une trentaine d'années. Les amis du monastère qui s'étaient installés dans le voisinage n'avaient plus les mêmes raisons d'y demeurer. En juillet 1665, les Hamelin commençaient à prendre leurs dispositions pour quitter le faubourg Saint-Jacques (108). Dès le 24 décembre 1664, Denis Lombert s'était désisté pour sa part du bail que lui avaient consenti les Pères de l'Oratoire. A titre de compensation pour les bâtiments qu'il avait fait construire et qu'il leur laissait, les Pères lui accordaient une rente viagère de 250 livres (109). Peut-être revint-il aussitôt après demeurer au cul-de-sac Saint-Dominique. C'est à cette adresse qu'on le trouve le 17 novembre 1670, mais au moment où il allait la quitter : ce jour-là, il prenait en effet à bail une maison rue des Noyers, paroisse Saint-Etienne-du-Mont, c'est-à-dire près de la place Maubert, pour un loyer de 600 livres (110). Le 10 février 1668, il avait perdu sa dernière fille, Marguerite (111). Mais Pierre et Madeleine continuaient à demeurer auprès de lui.

En 1668-1669, la conclusion de la paix de l'Eglise avait rendu le calme à Port-Royal et permis une sorte de résurrection, ou plutôt de renouvellement. Si désormais le seul monastère des Champs entretenait l'esprit insufflé par la Mère Angélique et par Saint-Cyran, le groupe des amis parisiens brillait dans la capitale d'un éclat intellectuel très vif. Les théologiens délivrés de la polémique pouvaient se tourner vers l'apologétique ou la controverse antiprotestante, vers les études patristiques, vers la spiritualité, la morale, la philosophie. La réflexion pédagogique menée aux petites écoles et les manuels qui en étaient issus se révélaient en harmonie étroite avec l'esprit de

la grande littérature qui se constituait alors. Parmi les élèves des petites écoles devenus adultes, plusieurs, au lieu de s'engager dans la carrière des charges, menaient une activité intellectuelle, soit en gardant le genre de vie des solitaires, soit en observant dans le monde un esprit de retraite. Enfin, dans les milieux mondains, Port-Royal bénéficiait d'une sympathie à la fois spirituelle et intellectuelle, comme lieu d'une piété authentique et raisonnable, comme rassemblement d'esprits supérieurs, pourvus d'une science solide et excellents écrivains. A l'époque de la fuite du monde succédait, non sans risques pour l'intégrité du message primitif, une véritable pénétration de la société.

Tel qu'il était constitué vers 1670, le vaste cercle des amis mondains de Port-Royal nous est accessible par deux sources principales : les *Portefeuilles* de Noël Vallant, médecin de M^r de Sablé, témoignage irremplaçable sur la vie intellectuelle dans le salon de sa protectrice (112). La marquise avait quitté, en 1669, pour les raisons que nous connaissons, l'appartement qu'elle occupait à l'abbaye de Port-Royal de Paris et s'était établie chez son frère le commandeur de Souvré, rue des Petits-Champs, où elle mourra en 1678 (113). Puis, le *Recueil de choses diverses*, registre de conversations remontant à une période qui ne déborde guère les années 1670 à 1672, et tenues pour l'essentiel à l'hôtel de Liancourt, situé rue de Seine, non loin des quais (114). Le duc et la duchesse de Liancourt, grands amis de Port-Royal, mourront tous les deux en 1674, laissant leur hôtel à La Rochefoucauld et à son fils.

On trouve mention de Pierre Lombert dans les *Portefeuilles Vallant* (115). Mais c'est surtout le *Recueil de choses diverses* qui fait connaître sa personnalité et permet d'apprécier sa place, aux côtés de son père, qui est aussi présent, en face de groupes parmi lesquels se détachent les écrivains mêmes de Port-Royal, comme Amauld et Nicole, Sacy et Tillemont ; les « pascalins », les éditeurs des *Pensées*, d'origine poitevine, le duc de Roannez, Filleau de La Chaise, Goibaud du Bois ; des amis de Port-Royal ayant fait carrière dans les lettres, le romancier Gomberville, l'historien Varillas ; les hommes du Beauvaisis, voisins de la terre de Liancourt, comme Bridieu ; les Normands, comme Dirois ; et beaucoup d'autres. Les Lombert, père et fils, dont les curiosités intellectuelles étaient beaucoup plus

grandes que celles de leurs cousins les Hamelin, trouvèrent dans ce milieu une occasion d'épanouissement.

Du père et du fils, les interventions notées dans le *Recueil de choses diverses* sont en nombre fort inégal. On en relève trois seulement pour le père et une bonne trentaine pour le fils. Il se peut cependant que le nom de Lombert seul, qui désigne habituellement le fils, s'applique parfois au père. Mais les propos de l'un et de l'autre vont dans le même sens. On note d'abord l'excellence de leur information : sur les projets des auteurs, sur les noms réels dissimulés sous l'anonymat, par exemple. Tous les deux s'intéressent principalement à des questions de langage et de rhétorique ; tous les deux en jugent souvent sur l'exemple des traductions ; tous les deux se caractérisent par un goût très classique et très puriste, très soucieux de naturel, qui les rend parfois sévères pour les écrits des Messieurs de Port-Royal.

Ainsi, de Tillemont et de Du Fossé, qui entamaient leur carrière, Denis Lombert déclare : « Elevés par M. Le Maistre dans un style enflé, ne réussiront pas à écrire » (116). La *Vie de Dom Barthélemy des Martyrs*, composée par Sacy à partir d'écrits espagnols et portugais, publiée en 1663, rééditée en 1664, appelle, de sa part, ce jugement sommaire : « Ce livre n'est pas bien écrit » (117), et cet autre, qui semble bien venir de la même bouche : « M. de Sacy devrait tâcher d'être plus simple et plus naturel. Sa *Vie de Dom Barthélemy des Martyrs* tient un peu du roman (118). » Le Roy, abbé de Haute-Fontaine, autre traducteur réputé, donne lieu aussi à bien des réserves (119). Enfin Hermant, qui, dans sa *Réplique à l'Anatomie de M. l'évêque de Lavour*, ouvrage publié en 1645 pour défendre *La Fréquente Communion* d'Amauld, avait pris à partie le prélat qu'il attaquait — Abra de Raconis — en dénonçant son langage artificiel et ampoulé, reçoit la monnaie de sa pièce (120). Signe d'une grande liberté de jugement à l'égard d'auteurs qui, comme hommes, étaient certainement très respectés.

Pierre Lombert, manifestement, était très bien introduit dans ce milieu. Le nombre de ses interventions le prouve, et aussi telle remarque montrant dans quelle familiarité il était avec le maître des lieux : « M. de Liancourt dit qu'il n'a rien trouvé de beau dans le *Moïse* de Saint-Amant. Il lui plaisait cependant lorsque Lombert lui en lisait les beaux endroits. Le

ton de la voix impose (121). » Il est significatif qu'en 1672, sa traduction de saint Cyprien ait obtenu, entre autres approbations des docteurs, celle de Charles Presty, curé de Liancourt, dont une sœur devait d'ailleurs épouser, en 1675, Antoine Hamelin, fils de Jean (122). Le jeune homme, dont la carrière commençait à peine, jouissait, chez les familiers de l'hôtel de Liancourt, d'un prestige considérable : « M. Lombert, pour la délicatesse et la connaissance de la langue, est un des plus fins de France (123). » On ne peut être surpris qu'il se prononce avec autorité, même lorsqu'il juge à contre-courant ou s'en prend à des auteurs réputés.

Son attitude à l'égard des écrivains de Port-Royal est semblable à celle de son père, mais plus explicite, plus circonstanciée. C'est peut-être avec Sacy qu'il se sent le moins d'affinités. Il lui trouve « toujours un air grand et un peu guindé » (124). Il l'accuse de sentir « un peu son provincial dans les *Enluminures* lorsqu'il fait parler une commère » (125). Dans sa traduction des *Homélies* de saint Jean Chrysostome, il « trouve des fautes, presque à chaque période, contre le français » (126). C'est encore lui qu'il vise lorsqu'il déclare que « les psaumes traduits en 1668 selon l'hébreu sont pleins d'expressions peu françaises » (127). Dans ses commentaires, il l'accuse de travailler un peu vite et sans méthode : « M. de Sacy sur les *Proverbes* se sert des pensées de M. de Saint-Cyran et d'autres choses comme il les trouve » (128). Il semble d'ailleurs se plaire à le battre sur son propre terrain. Il traduit trois comédies de Térence, comme Sacy l'avait fait ; mais les siennes ne furent pas imprimées. Il peut enregistrer avec satisfaction que sa traduction des *Captifs* de Plaute, qui ne paraît pas avoir été davantage imprimée, était reconnue par Sacy comme supérieure à celle qu'il avait « faite sous le nom d'un autre » (129). Il est clair que Sacy et Lombert avaient des goûts fort différents. Aussi leurs jugements s'opposent-ils à maintes reprises. Sacy avait la plus grande estime pour Tillemont, qui plaidait, en matière de traduction, pour la littéralité la plus stricte (130). Lombert, pour sa part, faisait des réserves sur son ancien condisciple, le considérant, non sans raison, comme meilleur historien qu'écrivain. Il le loue pour la qualité de sa « mémoire », et pour l'exactitude qui présidait à la confection de ses « recueils » de sources, mais lui préférerait Thomas Du Fossé qui, à son avis.

ne se documentait pas moins bien, et savait mieux rédiger : « il compose l'histoire, dit-il... et écrit mieux » (131). Autre conflit, au sujet des historiens latins. Sacy estimait fort Tacite, notamment pour ses discours. Mais Lombert y dénonçait un manque de vérité. Tacite, observe-t-il, « fait faire des harangues de quatre périodes à des capitaines. Tite-Live écrit infiniment mieux ; ses harangues sont bien plus belles : elles sentent plus son capitaine, son homme d'affaires » (132). En somme, trop de brièveté éloigne de la réalité.

Lombert n'est pas tendre, d'une façon générale, et surtout en matière de langage, pour les Messieurs de Port-Royal, « ces Messieurs », comme il dit souvent. « Ces Messieurs n'ont pas un tour fin, ni le langage de la cour et des honnêtes gens. » Ce jugement s'applique surtout à Arnauld d'Andilly, qui « n'est pas délicat » (133). Malgré toute sa vénération pour Saint-Cyran, il n'hésite pas à l'égratigner : « Ecrivait de grand sens, mais assez mal. L'ouvrage contre Garasse n'a rien de poli... » (134). U trouve « bien des fautes » aussi dans *L'Office du Saint-Sacrement* (135), publié en 1659, souvent réédité. Plusieurs plumes estimées à Port-Royal ne sont pas davantage épargnées. A mots couverts, Le Roy de Haute-Fontaine est accusé de manquer de naturel et d'employer un langage verbeux : « Ses litanies sont conçues d'une étrange manière : on ne parle point de la sorte. On dit qu'il a traduit cent *Psaumes* de saint Augustin : cela sera extrêmement diffus », d'autant que les *Enarrationes in Psalmos* comportent déjà, dans leur texte initial, beaucoup de redites (136). Nicole mérite un peu plus d'égards, mais il n'est pas non plus très bien traité. Il « sent un peu son provincial, quoique ce qu'il fait soit fort beau » (137). On voit la place qu'occupe, dans le vocabulaire critique de Lombert, l'adjectif « provincial », toujours pris dans un sens péjoratif. Le même Nicole, lisons-nous encore, « se pique de raisonner juste, mais il ne le fait pas toujours » (138). Enfin, il « n'a guère profité des leçons de son maître, feu M. Pascal » (139). C'est le même qui est jugé lorsque Lombert « trouve bien à redire » dans la préface du *Recueil de poésies chrétiennes et diverses* » (140).

Quels écrivains de Port-Royal trouvent donc grâce aux yeux de ce critique exigeant ? Il en est un qui n'est pas de premier ordre, mais dont il fait grand cas, à juste titre d'ailleurs : « M. Varet a beaucoup d'esprit ; il écrit aussi bien qu'aucun de

ces Messieurs ». Ou encore, il déclare estimer « Varet, pour son style, plus que ces Messieurs » (141). Alexandre Varet, né en 1632, donc de peu son aîné, fut grand-vicaire de l'archevêché de Sens et mourut, jeune encore, en 1676 : il composa des pièces polémiques et des écrits spirituels. Il est probable que des liens d'amitié unirent les familles Lombert et Varet. Dans son testament, la sœur de Pierre, Madeleine, mentionne un frère de l'écrivain, qui survécut longtemps à ce dernier et qu'on appelait Varet de Fonteny : elle le charge d'exécuter un legs pieux (142).

On devine aussi chez Lombert beaucoup d'estime pour Claude de Sainte-Marthe. Même si le jugement qui fait de ce dernier un « bon critique » (143) n'est peut-être pas de lui, il lui aurait certainement donné son adhésion.

Aux nombreux éloges d'Arnauld exprimés dans le *Recueil de choses diverses*, Lombert n'a jamais l'occasion de s'associer, mais non plus de s'opposer. On le voit seulement se prononcer d'une manière très favorable sur un ouvrage auquel le docteur avait collaboré, consacré aux dots des religieuses : « M. Arnauld, et surtout M. Hermant et M. Perrault ont travaillé à cet ouvrage, qui est fort bien fait » (144).

Mais la plus grande admiration s'adresse à Pascal. On l'a déjà vu dans le passage qui fait de Nicole le disciple assez indigne de l'auteur des *Provinciales* et des *Pensées*. En faveur de ce dernier ouvrage, il prend vigoureusement parti : « M. Barcos dit que M. Pascal a été foudroyé de Dieu comme un pygmée ; que ce n'était pas à lui à parler de la religion. Mais M. Lombert dit que M. Pascal avait plus d'esprit que lui et que son livre est fort utile (145). » Il adopte le point de vue de Pascal sur le langage poétique : « M. Pascal voulait que toutes les façons de parler en vers fussent françaises et bonnes. Qu'elles soient nobles et soutenues, à la bonne heure ! Autrement, c'est du galimatias (146). »

Si l'on quitte les écrivains de Port-Royal pour la littérature du temps, les jugements pénétrants ne manquent pas ; mais d'autres paraîtront assez surprenants.

En matière de littérature féminine, il est intéressant de trouver vers 1670 l'appréciation suivante : « De tous les ouvrages des femmes, les *Mémoires* de la reine Marguerite et certaines histoires d'amour de M^{lle} de Lafayette sont les meilleures (147). » Allusion certaine à *La Princesse de Montpensier*, pu-

bliée en 1662, mais aussi aux nouvelles intercalées dans *Zayde*, en 1670-1671. Peut-être est-ce aussi Lombert qui juge M^{ll} de Scudéry « peu agréable, trop précieuse dans son style » (148). Il n'aime pas les *Fables allégoriques* de M^{no} Desjardins (149), autrement dit M^{mc} de Villedieu : évidemment trop peu naturelles à son gré. Dans sa bouche, le mot « précieux » revient assez souvent, avec un sens péjoratif, pour désigner ce qui s'écarte du naturel. Il considère comme « un livre précieux » celui où le chevalier de Méré rapporte ses *Conversations* avec le maréchal de Clérambault (150). Sans doute est-ce lui encore qui dit de Pétrone « style précieux, langage de cour » (151). Il est réservé aussi sur Saint-Evremond, dont les *Œuvres mêlées* commençaient à paraître (152). Parmi les écrivains qu'il juge le plus sévèrement, l'historien Varillas, sur lequel son jugement rejoint celui de Chapelain (153). Il n'est pas surprenant que *Le Comte de Gabalis*, le roman ésotérique de l'abbé de Villars, fasse « pitié » à cet homme de raison, et qu'il tienne pour délire de mettre en scène incubes et succubes (154). Sorte de cas extrême, révélateur d'un goût porté vers le réalisme.

Sans doute est-ce cette obsession du naturel, avec toute l'étroitesse qu'elle comporte, qui l'empêche de goûter « l'oraison funèbre de M. Bossuet » — entendons celle d'Henriette d'Angleterre. Il la met en parallèle avec un écrit contemporain, « la préface de M. Huet », c'est-à-dire le *Traité de l'Origine des Romans* mis en tête du roman de *Zayde*, en 1670, d'ailleurs loué avec mesure, « à cause de sa suite, de ses liaisons, non pour ses raisons » (155).

Mais le goût particulier de Lombert ressort surtout de la curieuse hiérarchie qu'il établit entre quelques écrivains majeurs de son temps :

« M. Lombert estime plus Scarron, pour la délicatesse, que Molière ; et Molière plus que Boileau le satirique ; Boileau plus que Corneille... »

Ces jugements se précisent par la suite :

« Il trouve que Molière a un air fripon, qu'il n'a pas l'esprit réglé. Il a des vers durs, mais aussi de fort beaux et de fort naturels ; et a beaucoup d'esprit pour connaître la malice de l'esprit humain.

« Il trouve Boileau trop forcé ; il a de beaux vers ; les sujets sont peu de chose. Il semble qu'il s'est proposé d'imiter Juvénal plutôt qu'Horace. Il s'en faut bien qu'il égale Horace dans ce qu'il a imité.

« Il ne saurait lire une comédie de Corneille, parce que cela est trop sérieux et ne divertit pas (156). »

La prééminence reconnue à Scarron ne donne pas lieu à une justification expresse. Mais Lombert ne fut pas le seul, à Port-Royal, à apprécier cet auteur, qu'il avait pu connaître, comme on l'a vu, dans sa jeunesse. Il s'est rencontré notamment, dans une certaine mesure, avec Pascal (157).

Autre écrivain curieusement dénigré, sans aucun doute à cause de sa fantaisie, La Fontaine : il déclare ne pas estimer « Despréaux ni La Fontaine » (158). Plus précisément, il soutient « que La Fontaine était provincial dans sa *Psyché*, que MM. de Roannez et de La Chaise n'entendent pas le fin lorsqu'ils le louent tant (159). » Exemple caractéristique de la diversité des jugements littéraires parmi les amis de Port-Royal.

Par un contraste surprenant, Lombert se montre très élogieux pour Voiture : « Il estime Voiture parce qu'il a peu de façons de parler qui ne soient naturelles (160). » Sans doute associe-t-il ce naturel au ton de raillerie dont use volontiers Voiture épistolier. Son estime pour Scarron peut s'expliquer de la même façon. Sans doute faut-il mettre dans sa bouche ce jugement remarquable : « MM. Vaugelas, Voiture, Pascal, Scarron sont les plus purs auteurs de la langue. Les autres n'approchent pas de leur délicatesse (161). »

Mais l'écrivain dont il s'est le plus inspiré, celui qu'il a pris pour guide dans son œuvre de traducteur, est Perrot d'Ablancourt : « M. Lombert le regarde comme son maître. Il dit pourtant qu'il est trop court dans sa traduction. Il l'estime comme son Lucien (162). » La traduction de Lucien avait en effet beaucoup occupé d'Ablancourt, qui trouvait en cet auteur un modèle d'« urbanité attique » qu'il s'efforçait de transposer en français (163). De même Lombert reproche à Giry, autre traducteur du temps, d'avoir « gâté son style » en le formant sur celui de « ces Messieurs » — de Port-Royal — « au lieu qu'il se fût plus fait en lisant D'Ablancourt » (164). Il ne semble pourtant pas qu'il ait suivi Ménage, qui mettait cet auteur au-dessus de Voi-

ture (165). On a vu d'ailleurs qu'il mêlait la réserve à l'éloge et qu'il critiquait un certain excès d'atticisme, souhaitant pour sa part un peu plus d'ampleur.

Quelques jugements d'ordre général permettent de cerner plus complètement la personnalité de Lombert. Il apparaît d'abord comme un spécialiste du langage, disciple en quelque manière de Vaugelas et s'interrogeant avec une extrême minutie sur les meilleures façons de parler. Il « prétend qu'il faut dire *le* guide, et non *la* guide » : protestation contre l'usage implanté par les traductions de l'ouvrage de Louis de Grenade, *La Guide des Pécheurs*. Il rejette une francisation excessive des noms propres anciens, préférant « Ananias et Saphira » à « Ananie et Saphire » : critique de Le Maistre de Sacy dans sa traduction des *Actes des Apôtres*. « Il ne veut pas dire à l'ombre de votre protection, ni sous votre protection, qu'il estime plat. » Il pros-crit le mot de « manière » là où l'on peut dire « sorte », et s'en prend à ce sujet au « pascalien » Goibaud du Bois (166). Son principe est apparemment de suivre l'usage, mais en le rationalisant.

Son rationalisme atteint sa forme extrême lorsqu'il critique l'expression poétique. Il « n'estime pas les vers, parce qu'on est contraint de faire des folies : on n'a pas la liberté de dire ses pensées. Tout le langage y est forcé » (167). L'artifice lui paraît essentiel au langage poétique : « Il n'y a presque rien à apprendre dans les poètes ; ils élèvent les petites choses et nous les déguisent ; ils ne disent pas les choses comme on les dit ordinairement (168). » De ces conceptions, on a vu que La Fontaine et Boileau avaient tout particulièrement pâti ; sur Racine, le silence, curieusement, est total. Lombert va donc bien au-delà de la critique par Pascal de la fausse « beauté poétique ».

Il témoigne encore de son souci de rationalité lorsqu'il « estime qu'on peut réduire les connaissances à peu ; qu'on étend trop les choses ; qu'il faut tout réduire au « pied plat » — c'est son terme — c'est-à-dire à ce que la bonne nature donne aux paysans » (169) Voilà qui fait songer à la fois à Malherbe invitant à s'en rapporter pour le langage aux « crocheteurs du Port au foin », et à Descartes tenant le bon sens pour « la chose du monde la mieux partagée ». L'emprise cartésienne se manifeste encore lorsqu'il déclare que « la science ne consiste pas

dans la grande lecture, mais dans le bon sens » (170). L'essentiel de la science réside dans les principes fondateurs, non dans le détail des connaissances. Pascal se serait exprimé d'une façon semblable.

Lombert rejoint d'ailleurs Pascal plus que Descartes lorsqu'il fait de la tradition, notamment biblique, le conservatoire de toute connaissance profonde. Pour lui, « les Anciens n'avaient presque que les paroles et non pas les choses ». Les païens sont donc réduits au rôle de maîtres de rhétorique. En revanche, « l'Écriture Sainte comprend tout... c'est l'ouvrage le plus parfait, le plus beau, même le plus plein de la bonne philosophie » (171). Il critique vivement les sociniens, disant qu'ils « abandonnent la tradition, sans laquelle... on renversera tout », ce qui ne signifie pas qu'ils se montrent fidèles adeptes de la raison comme ils le prétendent (172). Dans l'interprétation de la Bible, il préconise fermement la méthode figurative. Il avait formé le dessein d'un livre présentant « les figures de la Bible que les Pères expliquent de Jésus-Christ ». Il rappelle, en donnant son adhésion à ces propos que « M. de Saint-Cyran veut qu'on se nourrisse du sens moral de l'Écriture et qu'on s'élève, car autrement le sens littéral n'édifie non plus presque qu'une autre histoire » (173).

Esprit incontestablement distingué, d'une originalité parfois provocante, trop volontiers systématique et tranchant, Pierre Lombert appartient authentiquement à l'école de Port-Royal, dont il illustre une tendance. Il fait honneur à ses maîtres, même lorsqu'il les critique. Il aurait pu entrer dans la catégorie des « pascalins », s'il n'avait pris ses distances par rapport à ceux qui, groupés autour du duc de Roannez, méritent plus particulièrement cette dénomination. Il est naturel qu'il se soit révélé de la façon la plus complète dans le cercle de l'hôtel de Liancourt : le reste du monde littéraire semble l'avoir ignoré.

Ses écrits, toutefois, ont joui d'une véritable notoriété. Ce sont, comme l'on sait, des traductions, accompagnées parfois de commentaires et de chapitres historiques. La liste qu'en a donnée Goujet dans sa notice de 1736 appelle précisions et retouches.

On a vu, d'après le *Recueil de choses diverses*, que Lombert avait commencé par traduire *Les Captifs* de Plaute et trois

comédies de Térence : travaux non publiés, occasion peut-être, pour l'auteur, de faire ses classes. Son œuvre imprimée ne comporte aucun écrivain profane ; seulement des Pères de l'Eglise ou des auteurs spirituels.

Dans le *Recueil de choses diverses*, il avoue pour son œuvre « la traduction du *Cantique des Cantiques* de saint Bernard » (174). Il ne peut s'agir que de celle qui parut en 1663 à Paris, chez le libraire Du Puis, et dont l'auteur est désigné dans le privilège par le pseudonyme de « sieur de Rimentel ». Les deux docteurs approbateurs, Grenet, curé de Saint-Benoît, et Nicolas Petitpied, tous deux amis de Port-Royal, marquent bien la provenance de l'ouvrage. Peut-être Antoine Le Maistre, qui s'était fait l'historien de saint Bernard, a-t-il suggéré cette traduction. Il faut croire que Goujet a commis une confusion lorsqu'il signale l'ouvrage en ces termes : « Sa traduction de l'explication des premiers chapitres du *Cantique des Cantiques* par saint Bernard, fut son coup d'essai : elle parut en 1670 à Paris, et fut très estimée (175). » Les bibliographes n'ont fait aucun cas de cet avis et ont entériné celui que nous avons adopté (176).

Lombert se lança ensuite dans une entreprise plus ambitieuse, la traduction des *Œuvres* de saint Cyprien. Choix inspiré par la vénération que Port-Royal éprouvait pour ce Père en raison de sa doctrine rigoureuse et des luttes qu'il n'avait cessé de mener contre les hérésies. Choix personnel aussi, dicté par l'admiration éprouvée pour un auteur jugé à la fois « éloquent; beau, pieux » (177). L'ouvrage s'ouvre par une importante *Vie* du saint, qui permet de considérer un peu aussi Lombert comme un historien. Il s'était appuyé sur une documentation rassemblée par Le Nain de Tillemont (178). C'est avec la même aide que Filleau de La Chaise devait composer plus tard sa *Vie de saint Louis*. Lombert bénéficia aussi de recherches menées par Antoine Le Maistre sur la chronologie des lettres de saint Cyprien (179). Il fit paraître le fruit de ce grand travail en 1672, sous forme de deux volumes in-4°, avec l'adresse du libraire Pralard, qui devint son éditeur attitré. Pour les approbations de docteurs, il s'adressa notamment à Du Hamel, l'ancien curé de Saint-Merri qui avait contribué à la conversion de sa famille, et, comme on l'a déjà noté, à Charles Presty, curé de Liancourt. L'ouvrage, ainsi que l'indiquait Camusat, fut mis à l'*Index* à Rome par décret du 27 septembre 1672 (180). Faut-il

croire le critique lorsqu'il déclare que cette condamnation émut l'auteur au point que sa raison en fut ébranlée, ou tenir, avec l'abbé Goujet, qu'elle le laissa indifférent, puisque les décisions de *l'Index* n'étaient pas reçues en France (181) ? En faveur de son point de vue, ce dernier donne un meilleur argument lorsqu'il observe qu'elle n'interrompt nullement la carrière du traducteur. On notera toutefois que, si Lombert avait laissé paraître son nom en tête de la traduction de saint Cyprien, il publiera les suivantes sous l'anonymat. Il se montrera aussi beaucoup plus discret sur l'adjonction de chapitres historiques.

Il se lança dans une autre grande entreprise en traduisant *La Cité de Dieu* de saint Augustin, ouvrage majeur pour l'école de Port-Royal. Il avait eu sur ce point deux prédécesseurs récents, dont il n'estimait évidemment pas l'œuvre : le jésuite Cerisiers, dont le livre avait paru en 1655, et l'académicien Louis Giry, en 1665-1667. Ce dernier n'avait publié qu'une première moitié de l'ouvrage. On a déjà remarqué la sévérité dont Lombert fait preuve à son endroit, l'accusant d'avoir trop négligé d'Ablancourt et de s'être exclusivement formé sur « ces Messieurs » de Port-Royal, dont « il a pris les défauts, sans en prendre les vertus » (182). La nouvelle traduction vit le jour en 1675 en deux volumes in-8°. Le texte s'accompagne de notes. Certaines d'entre elles gardent la trace d'un goût de l'histoire qui a renoncé à se manifester d'une manière indépendante ; mais la plupart révèlent une grande attention aux problèmes critiques soulevés par le texte latin, et attestent une collaboration étroite avec les bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, occupés alors à préparer leur grande édition de saint Augustin. Quant à la traduction elle-même, aux principes qu'elle met en œuvre, à son style, on n'en pourrait juger que par une étude directe. L'auteur s'en explique dans un *Avertissement*, mais simplement pour faire part des scrupules qu'il a éprouvés à traduire les passages relatifs aux mystères païens, passages où la chasteté pouvait paraître offensée : la solution, pour lui, consistait dans l'emploi d'un langage chaste.

Après un long silence parurent coup sur coup deux nouvelles traductions, toutes deux sous la date de 1683. Elles concernaient des textes beaucoup plus brefs et n'avaient pas requis un aussi grand travail : l'emploi du format in-12 est d'ailleurs significatif.

La première, qui porte un achevé d'imprimer du 15 octobre 1682, s'applique à un auteur contemporain, le cardinal Bona, prélat italien (t 1674), que son attachement à la tradition et la profondeur de sa piété mettaient à l'unisson de Port-Royal. Le Roy de Haute-Fontaine avait traduit en 1675 son *Traité du discernement des esprits*, et le Président Cousin, la même année, *Les Principes et les Règles de la vie chrétienne*. Lombert choisit pour sa part un autre ouvrage de spiritualité, *Le Guide du chemin du ciel*. Le texte est précédé par un *Eloge* du cardinal Bona, qui retrace sommairement sa vie, et suivi d'un autre texte, *Testament ou Préparation à la mort*.

La seconde concerne aussi le domaine de la spiritualité, mais elle marque, en même temps, un retour aux Pères de l'Eglise. Elle présente *Les Commentaires de saint Augustin sur le sermon de Notre-Seigneur sur la montagne* : morceau découpé dans les commentaires sur le Nouveau Testament. Le livre parut avec un achevé d'imprimer du 25 juillet 1683.

Ainsi prit fin l'œuvre de Pierre Lombert. Elle n'est pas sans ressemblances avec celle de son contemporain le « pascalien » Goibaud du Bois, autre grand traducteur de saint Augustin, qui s'appliqua notamment aux Lettres. Mais si l'œuvre de Lombert est un peu moins considérable, elle est plus variée et d'une plus haute qualité. Adrien Baillet lui reproche de n'avoir pas fait sienne la règle de fidélité scrupuleuse aux originaux que les Messieurs de Port-Royal lui avaient enseignée, et d'avoir préféré traiter les auteurs comme s'ils lui appartenaient, à la façon de Perrot d'Ablancourt (183). Mais cette prétendue « liberté » résulte en fait d'une réflexion profonde sur le génie des langues et des cultures, conduisant à la nécessité de transposer pour bien traduire. Camusat, dans la notice déjà citée, pousse d'ailleurs l'éloge très loin, disant que Lombert « ne nous a pas donné de traduction qui ne fût parfaite » (184). Ses ouvrages ont tous bénéficié de rééditions, en 1686 pour le *Cantique des Cantiques* de saint Bernard, en 1690 pour l'ouvrage du cardinal Bona, en 1701 pour le *Sermon sur la Montagne* de saint Augustin, en 1716 pour les *Œuvres* de saint Cyprien. Le plus grand succès fut remporté par *La Cité de Dieu*, rééditée en 1693, en 1701, en 1736, et encore au XIX' siècle. La diffusion de l'œuvre ne semble pourtant pas avoir procuré à l'auteur toute la notoriété qu'il aurait méritée.

Mais une question capitale requiert réponse : pourquoi l'œuvre demeurerait-elle en suspens, alors que l'auteur était toujours en vie ? Force est de reconnaître que Camusat, et son informateur probable Brienne ne se trompaient pas en parlant de folie. Si la cause invoquée, la mise à *l'Index* de la traduction de saint Cyprien, est certainement inexacte, le fait est indiscutable. Il est possible de s'en faire une idée très précise.

La maladie, caractérisée médicalement par le terme d'hypochondrie, et que l'on appellerait aujourd'hui dépression, se manifestait par de terribles angoisses, liées à un vif sentiment de culpabilité d'ordre sexuel, à une sorte de désespoir et à la peur de la damnation, avec des épisodes hallucinatoires et des crises de démence. Les symptômes les plus inquiétants n'apparaissaient pas toutefois de manière constante ; il y eut de longues périodes de rémission, sans que le malade, pendant près de trente années, ait véritablement pu reprendre une vie normale.

Ces données générales découlent de documents judiciaires, conservés dans les archives du Châtelet de Paris, des actes divers qu'appelait la maladie par ses incidences familiales et sociales. A trois reprises, la famille de Lombert dut demander sa mise sous curatelle, assortie deux fois de son interdiction, qui le privait du droit de signer aucun contrat et de traiter aucune affaire financière. Trois fois, le lieutenant-civil Le Camus fut saisi d'une requête de la famille, conduisit une enquête comportant notamment l'interrogatoire du malade, et rendit sa sentence, toujours substantiellement favorable à la demande présentée dans la requête.

La première instance prend place en octobre 1684 (185). Le 20 ou 21 de ce mois, Denis Lombert déposait requête auprès du lieutenant-civil. Depuis plusieurs années, son fils Pierre, s'étant trop attaché aux études, puis ayant mené une vie déréglée, aurait été attaqué d'une maladie hypocondriaque, et « se serait emporté jusques à commettre plusieurs violentes actions sur lui-même ». A force de soins, il aurait retrouvé une assez bonne santé ; mais, depuis deux mois, le mal était revenu, plus violent encore, avec des crises de démence faisant craindre pour lui-même et pour son entourage. Le père demandait donc l'interdiction de son fils et la nomination d'un curateur, choisi sur

avis de parents ; enfin, la permission de faire mettre le malade « en maison de sûreté ».

Le 22 octobre, le lieutenant-civil donna suite favorable à cette requête et entreprit plusieurs actions.*

Le 23 octobre, « cinq heures de relevée », il se rendit lui-même, accompagné de son greffier, au domicile des Lombert, rue du Plâtre, paroisse Saint-Séverin. Dans une chambre, il trouva Pierre couché, qui, à sa vue, se mit sur son séant. Suit un interrogatoire saisissant, enregistré sur le vif avec ses bizarreries et ses incohérences, ses alternances d'agressivité et de plaisanterie. On n'en peut retenir que l'essentiel. Deux points sont abordés dès le début et reviennent constamment : émule d'Origène, le malade, à plusieurs reprises, avait tenté de se châtrer ; de plus, il passait pour voir le diable. Il reconnut sans trop de peine s'être coupé un testicule avec un couteau — et non un canif, précise ce puriste — quatre ou cinq ans auparavant. A titre de justification, « a dit tout bas qu'ayant eu une incommodité qui le rendait incapable de toute action civile et du commerce de la vie, il crut que, s'en coupant un, il deviendrait capable de société ». Tout récemment, il s'était livré à une nouvelle tentative, sur l'autre testicule, avec un fer chaud. A quoi, « a dit qu'il ne l'a fait que pour affaiblir cette partie, afin d'avoir moins de tentations, et qu'il n'a point cru qu'il en pût mal arriver ». Pour le diable, il déclarait d'abord, sans doute en plaisantant : « Je vois le diable quand je n'ai point d'argent dans ma bourse » : car les problèmes d'argent sont une de ses obsessions. Par la suite, il dit n'avoir vu le diable qu'une fois, sous l'effet d'eaux prescrites par un chirurgien, qui lui donnèrent le sentiment d'avoir comme des chevaux aux pieds, si bien qu'il se sentit transporté tout d'un coup de la rue de la Huchette à la rue Dauphine. Il précisait qu'il ne se croyait pas sorcier, mais avait des pensées noires. L'interrogatoire montre aussi que, revenant d'un voyage en Flandre, il avait été atteint d'une maladie à la tête et aurait « souffert la transfusion » — évidemment pratiquée avec le sang d'un animal, selon l'usage d'alors. Il est difficile de savoir quelle pouvait être l'incidence supposée de cet épisode sur le mal qui s'était déclaré ensuite.

Le lendemain 24 octobre, « quatre heures de relevée », le lieutenant-civil recevait en son hôtel Denis Lombert accompagné

d'un procureur et de membres de sa famille, des Faverolles, Pierre Hamelin, René Contesse, sieur de Bonneuil, et d'autres. Tous, faisant état de la « parfaite connaissance » qu'il avaient « de l'égarément, démente et faiblesse d'esprit » de Pierre Lambert, donnèrent avis favorable aux demandes exprimées dans la requête. Le père fut nommé curateur, sauf dans les affaires où il pourrait être partie, où il serait suppléé par René Contesse.

Le même jour, sur ordonnance du lieutenant-civil, les chirurgiens De Vaux et Bertrand rendirent visite au malade. Ils trouvèrent « plusieurs ulcères avec escarres et inflammations... à la racine de la verge et au scrotum du côté gauche », conséquence, reconnue par le malade, de l'application d'« un fer rouge qu'il avait mis et fourré par plusieurs fois et reprises en cette partie, pour se débarrasser de certains symptômes fâcheux que lui causait cette partie-là » : il voulait ainsi « cautériser et brûler les vaisseaux spermatisques et le testicule qui lui reste de ce côté-là ». Il s'était coupé les mêmes vaisseaux du côté droit « environ sept ans » auparavant, au prix d'une grave hémorragie. Toute cette conduite, un refus étrange de se faire soigner, l'abus du tabac et de l'eau-de-vie permettaient de diagnostiquer une hypocondrie.

La sentence était rendue le 25 octobre, l'interdiction prononcée, les curateurs nommés conformément aux termes de l'avis de parents, la permission donnée de mettre Pierre Lambert en la maison des frères de l'Hôpital, au bourg de Charenton.

Aussitôt cette dernière décision appliquée, Denis Lambert, qui était parvenu à un âge très avancé, mit ordre à ses affaires. La communauté de biens entre lui et sa femme n'avait jamais donné lieu à inventaire. Cette omission fut réparée le 14 novembre 1684, près de quarante ans après la mort de Geneviève Lindo (186). On remarquera principalement ce qui concerne la bibliothèque, celle du père et celle du fils, celle-ci constituée des deniers du père, qui lui avait consacré quelque 3.000 livres. A la première se rattachent 14 volumes in-4° de pièces de Messieurs de Port-Royal — de ces pièces polémiques dont tous les amis de Port-Royal, entre autres Pascal et les Périer, conservaient des collections. La bibliothèque du fils était d'une grande richesse, couvrant les domaines de la patristique, de la théologie et de la spiritualité, de l'histoire, du droit. Elles com-

prenait évidemment les ouvrages issus de Port-Royal, à commencer par *Petrus Aurelius* et *V Augustinus*.

Le 22 janvier 1685, Denis Lombert, étant encore en bonne santé, dictait son testament (187). Entre les legs pieux, presque tous destinés à des institutions charitables, il avait inscrit pour 100 livres les religieuses de Port-Royal des Champs, « les priant bien humblement de prier Dieu pour lui ». A sa fille Madeleine, qu'il faisait son exécuteur testamentaire, il léguait tous ses biens, à charge de conserver à son frère Pierre la légitime qui lui revenait.

Le 19 février suivant, devant commissaire du Châtelet, il rendait compte de la tutelle qu'il avait exercée sur ses enfants mineurs : un reliquat considérable, dépassant respectivement 17.000 et 26.000 livres, apparaissait en faveur de Pierre et de Madeleine (188).

Le 24 mars, il vendait à Seneuze, libraire à Chalons-sur-Marne, qui avait donné plusieurs fois des rééditions d'ouvrages de Port-Royal, les livres de son fils, moyennant la somme de 2.800 livres (189).

Ces arrangements furent bientôt après remis en question. Après deux années de séjour à Charenton, Pierre retrouva ses esprits. Une nouvelle sentence du Châtelet leva l'interdiction prononcée contre lui et ordonna sa remise en liberté. Il ne revint pas habiter chez son père, qui s'établit alors rue du Coq, paroisse Saint-Jean-en-Grève (190), mais prit un appartement avec pension chez un vicaire de Saint-Etienne-du-Mont, Louis Villat, rue Saint-Etienne-des-Grès, paroisse Saint-Benoît, tout au sommet de la montagne Sainte-Geneviève (191).

Son premier soin fut de contester un règlement de succession qui le désavantageait au profit de sa sœur. L'inventaire du 14 novembre 1684 fut examiné en justice, puis clos le 10 janvier 1687 (192). Le compte de tutelle fut aussi attaqué. Finalement, le 15 mars 1687, le père et le fils passèrent transaction (193). Le second renonçait à ses prétentions sur la communauté de ses parents et déchargeait son père du reliquat du compte de tutelle. U acceptait de payer 150 livres sur 300 pour la dot de sa sœur religieuse. Le tout moyennant 1.000 livres reçues le jour même et 800 livres à prendre dans un an, 1.000 livres de rentes sur les aides et gabelles, rentrée en possession d'un contrat de 280 livres de rente viagère que lui avait cons-

tituée l'Hôpital Général le 2 juin 1682, enfin de la moitié de la maison de la rue Saint-Julien-le-Pauvre. On voit que Pierre avait essayé de faire rétablir la parité avec sa sœur.

En conséquence de cette transaction, le 25 mars, il faisait donation à l'Hôpital Général des 1.000 livres de rente et de quelque argent comptant pour obtenir en échange une rente viagère de 1.720 livres (194). Des moyens d'existence lui étaient ainsi largement assurés.

Denis Lombert retrouva ensuite quelque tranquillité. Il prit encore à bail une nouvelle maison, rue Geoffroy-Lasnier (195). Mais sa fin était proche. Il mourut le 9 mai 1689, entre onze heures et midi, assisté par le curé de sa paroisse, François Feu, docteur de Sorbonne (196).

Madeleine Lombert, qui avait toujours vécu aux côtés de son père et avait été désignée comme son exécuteur testamentaire, fit, deux heures après, procéder à l'apposition des scellés par le commissaire Bizoton (197) ; puis, le 12 mai, par le notaire Lévesque, commencer l'inventaire après décès, qui se poursuivit jusqu'au 21 mai (198). Elle entendait faire respecter les clauses, avantageuses pour elle, du testament de son père. Mais son frère manifesta avec insistance et avec une certaine agressivité sa volonté de voir respectée la parité. Quelques altercations s'élevèrent entre eux, mais sans trop de gravité : aucun procès n'eut lieu. Une transaction mit fin au conflit, qui procurait à Pierre quelques rentes supplémentaires, le 6 mars 1690 (199).

Parallèlement, Pierre eut un différend avec Pralard, qui était à la fois son éditeur et son libraire, peut-être à cause des livres vendus à Seneuze (200).

Ces contestations financières contribuèrent sans doute à un nouvel affaiblissement de la santé mentale de Pierre. Une nouvelle crise se déclencha en juillet 1691 ; et une nouvelle procédure judiciaire fut engagée (201).

Requête fut encore déposée auprès du lieutenant-civil, le 17 ou le 18 juillet, par Madeleine Lombert et ses parents Faverolles, Marsollier, Contesse, Héron, Hamelin. Des procurations pour avis de parents furent établies les mêmes jours. Le malade était « retombé dans les mêmes folies, visions et égarements de l'esprit, encore plus violents » que par le passé. Il s'écriait à tout moment qu'il était damné, qu'il devait demeurer vingt années dans un feu sans se consumer. Le 9 juillet, en pleine

nuit, il s'était évadé de sa demeure en robe de chambre et bonnet de nuit, et avait couru jusqu'à la rue des Saint-Pères, frapper à la maison de M. de Laporte, conseiller au Parlement. Aux domestiques qui lui ouvraient, il avait demandé de le cacher, disant qu'il était poursuivi pour être condamné au supplice du feu.

Après avoir ordonné l'ouverture d'une enquête le 18 juillet, le lieutenant-civil alla de nouveau, le 20, procéder à l'interrogatoire du malade. Il le trouva prostré, redoutant les supplices que lui méritaient ses péchés, obsédé par celui du feu, voyant des flammes sur la tapisserie de sa chambre, craignant « d'être saisi », d'où sa fuite nocturne, convaincu qu'il était ruiné, malgré l'évidence du contraire, se demandant si l'on n'avait pas imprimé sa vie rue Saint-Jacques, enfin n'aspirant qu'à la mort. Il refusait de prendre l'air de la campagne et de retourner à Charenton, préférant sa solitude présente.

Pris sans doute de pitié, le lieutenant-civil ne suivit pas intégralement les conclusions de la requête, qui tendaient à un nouvel internement. Dans sa sentence du 23 juillet, il se contenta de prolonger la situation du moment, c'est-à-dire la pension chez M. Villat, auquel il attribuait 600 livres par an, plus 15 sols par jour pour la nourriture et les gages d'un valet. Un curateur était nommé en la personne de Denis Marsollier, probablement neveu de Denis Lombert.

Aussitôt après, le 2 août 1691, le curateur fit procéder à un inventaire de l'appartement de Pierre Lombert, en l'absence, semble-t-il de ce dernier, et en présence de Madeleine : obligation pour un curateur qui entre en fonctions (202). On est frappé par le confort et même le luxe dans lequel vivait le malade, entouré de tableaux, de tapisseries, d'estampes, de cartes géographiques. Un globe terrestre et un plan de Paris par Bullet, un volume avec figures de Melchior, ornaient aussi la chambre. La bibliothèque était fort riche et comprenait beaucoup d'ouvrages récents de MM. de Port-Royal. Six volumes grand in-4° étaient formés par les manuscrits de Lombert. L'inventaire des titres et papiers fut aussi très précisément établi.

A l'occasion de l'inventaire, Madeleine Lombert emporta quelques objets, un portrait de son père garni d'une bordure ovale, une planche de cuivre portant l'écusson des armes de sa famille, un porte-cédule — sorte de porte-documents — en maro-

quin noir. Sans doute ces objets, évidemment venus de son père, avaient-ils pour elle valeur sentimentale. Que ce fait ait été mentionné dans l'inventaire exclut de sa part toute indélicatesse, que sa conduite ultérieure suffirait à démentir.

Le document indiquait pour finir que la personne de Pierre Lombert et ses meubles demeuraient à la garde de M. Villat.

De l'absence d'informations au cours des années suivantes on peut déduire qu'aucun élément ne survint dans la situation. Le seul événement familial qui ressorte de cette période est la mort de la sœur Geneviève de Sainte-Dorothée, le 21 novembre 1697 (203).

C'est en 1698 qu'un changement se produisit sous forme d'une amélioration de la santé de Pierre. La sentence de 1691 put être levée par une nouvelle sentence du 10 septembre. En conséquence, le 20 octobre, sa sœur lui rendit compte de la gestion de ses biens : elle se reconnaissait redevable envers lui de 11.000 livres pour lesquelles elle lui constituait une rente de 550 livres (204).

Mais le répit fut de courte durée. Vers le mois de mai 1699, le malade commença à ne plus bouger de son lit. Sans doute avait-il quelque conscience de son état puisque, peu de temps après, il rédigea un testament olographe. Document émouvant, notamment en ce qu'il montre, malgré la gravité de l'atteinte subie, une intelligence demeurée très vive et une personnalité toujours originale. L'écriture est d'ailleurs parfaitement formée et le texte n'est pas moins beau matériellement que moralement :

AU NOM DU PERE ET DU FILS ET DU SAINT-ESPRIT.
AINSI SOIT-IL.

Je recommande mon âme à Dieu qui l'a créée ; et mon corps à la terre, d'où il a été tiré. Et désire être enterré dans la paroisse sur laquelle je mourrai.

Je demande très humblement pardon à Dieu de toutes les offenses que j'ai commises contre sa Divine Majesté pendant tout le cours de ma vie, et qui surpassent en nombre les cheveux de ma tête. Et le supplie de me les vouloir pardonner par les mérites de son Fils unique Notre-Seigneur Jésus-Christ, de la Sainte Vierge et de tous les Saints.

Je révoque le testament que j'ai fait en faveur du sieur de Villat, vicaire de Saint-Etienne-du-Mont ; et entends qu'il demeure nul et de nul effet, comme ayant

été fait sur la fin de l'année mille six cent quatre-vingt douze, dans un temps où j'avais l'esprit plein de trouble et d'effroi.

Pour le reste de mon bien, j'en laisse la disposition à Coutume, comme plus sage que moi. Outre que je ne prétends pas disposer d'un bien pour un temps où je n'en serai plus le maître.

A l'égard des prières qu'on a coutume de faire pour le repos des âmes des trépassés, quoique je les estime beaucoup comme pouvant être utiles à celles qui sont dans le Purgatoire, je les laisse néanmoins à la discrétion de ma sœur, ou, à son défaut, de mes autres héritiers, étant persuadé que ce qui nous suit principalement en l'autre vie, ce sont les bonnes œuvres que nous avons faites en celle-ci.

Fait à Paris ce trente-et-unième d'août mille six cent quatre-vingt dix-neuf.

LOMBERT (205).

La nécessité d'une nouvelle action judiciaire ne tarda pas à s'imposer (206). Encore une fois, Madeleine Lombert déposa requête auprès du lieutenant-civil. Les parents exprimèrent leurs avis dans des procurations, le 20 octobre. Ils faisaient état du fait que le malade, depuis cinq mois, ne se levait plus guère, qu'il poussait à tout moment des clameurs effroyables, disant qu'il était damné, ses cris étant accompagnés de juréments. Les parents proposaient comme curateur, non plus un membre de la famille, mais Pierre Bonenfant, bourgeois de Paris, rue de la Tixeranderie, paroisse Saint-Jean-en-Grève, aux appointements de 100 livres par an. Ils demandaient que le malade fût enfermé chez les religieux de Charenton.

Le 21 octobre, à onze heures du matin, le lieutenant-civil alla procéder à l'interrogatoire. Pierre demeurait alors rue de la Tixeranderie, en la maison du sieur de Vaugrigneux, maître des comptes, la même sans doute que celle de Pierre Bonenfant.

Pour expliquer son refus de quitter le lit, il déclarait souffrir, dès qu'il se levait, de maux dans le ventre et de tous les côtés. Ses jurons et ses blasphèmes à longueur de nuit lui étaient inspirés par le désespoir. Il ne croyait pas que Dieu pût lui pardonner les grands crimes qu'il avait commis ; mais ne savait désigner ces crimes. Il allait jusqu'à dire que ce désespoir lui venait de Dieu même. Contrairement à des déclarations antérieures, il niait avoir vu le diable ou des flammes sur une

tapisserie. Il en venait à souhaiter qu'on le tue d'un coup de pistolet. Le tout entrecoupé de profonds soupirs.

Les conclusions furent rendues les 21 et 23 octobre, avec un complément le 20 janvier 1700 (207). L'interdiction était prononcée. Le curateur indiqué par la famille était investi de sa mission. Le malade devait être conduit chez les religieux de la Charité à Charenton.

Avant son départ, inventaire fut encore dressé de ses biens, sous la double signature de Madeleine Lombert et du curateur, le 21 novembre 1699, avec reconnaissance, sans minute, par-devant notaires le 24 décembre (208). Madeleine avait tenu à faire inscrire dans cet inventaire les manuscrits de son frère, encore que ses registres fussent en grande partie vierges, parce qu'il y tenait beaucoup. Il fallait lui « ôter jusques au moindre sujet de chagrin au cas qu'il fût encore revenu en santé ».

C'est, croyons-nous, le 23 janvier 1700 (209) qu'eut lieu le départ pour Charenton, départ cette fois définitif. Pierre emportait avec lui une petite partie de ses biens, le reste, selon toute apparence, étant confié à sa sœur. Sa fortune fut gérée très exactement par son curateur, en accord avec Madeleine. Pour qu'il fût assuré de revenus réguliers, de nombreux contrats de constitution de rentes furent souscrits à son profit, dans lesquels on voit intervenir des amis de Port-Royal, Claude-Sylvain Hamelin, François Varet de Fonteny, la famille Gemarys (210). Aucun document ne permet malheureusement de se faire une idée des sentiments du malade pendant ces longues années de séparation du monde, marquées certainement par de cruelles épreuves morales.

C'est toujours « en la maison des religieux de la Charité à Charenton » que Pierre Lombert mourut, le 15 août 1710 (211). La maladie ne l'avait pas empêché d'atteindre, depuis longtemps, hélas ! presque anéanti, l'âge d'environ 74 ans.

Sa sœur Madeleine, son héritière unique, qui demeurait alors rue des Mauvais Garçons, paroisse Saint-Jean-en-Grève, eut à s'occuper des formalités. Elle s'en acquitta avec précision. Le 23 août, elle déposait chez son notaire le testament olographe de son frère (212). Le 29 août, à Charenton, elle réglait ses comptes avec le prieur des religieux de la Charité, Lazare Richer, laissant aux religieux tous les biens que son frère avait

apportés avec lui pour demeurer quitte des médicaments fournis pendant la dernière maladie, des honoraires de messes, des frais funéraires et des gratifications aux pauvres (213). Le 19 septembre, elle faisait dresser l'inventaire après décès des biens du défunt (214). De nouveau était indiqué sommairement le contenu de la bibliothèque.

Dernière héritière d'une famille que la rencontre de Port-Royal avait marquée d'une façon décisive et qui allait s'éteindre avec elle, Madeleine Lombert offre beaucoup de traits communs avec son ancienne compagne de Port-Royal de Paris, Marguerite Périer. Mais si l'héritage matériel et mondain, de part et d'autre, était comparable, celui qu'elle avait à gérer dans le domaine de l'esprit n'avait pas tout à fait la même valeur. C'est surtout à l'administration des biens de sa famille qu'elle occupa ses dernières années. Dans sa personnalité morale, c'est essentiellement la piété qui ressort, une piété à laquelle l'esprit de Port-Royal continuait à donner sa tonalité particulière. Son testament, son inventaire après décès en témoignent (215). Dans l'intérieur qu'elle occupait à la fin de sa vie, rue de la Verrerie, paroisse Saint-Jean-en-Grève, les tableaux illustraient surtout des sujets de dévotion. Une estampe, toutefois, venue sans doute de son père ou de son frère, représentait Arnauld d'Andilly ; et elle avait elle-même acquis un portrait du cardinal de Noailles. Entre les livres, *L'Année chrétienne* de Le Toumeux figurait en bonne place, avec une *Vie des Saints*. Dans son entourage, on remarque principalement ses cousins Marsollier, mais aussi, comme on l'a déjà noté, Varet de Fonteny. Il faut y ajouter plusieurs ecclésiastiques. Sa grande fortune se partagea en nombreux legs, la plupart de 1.000 livres. Les legs pieux dominent : entre autres, un de 3.000 livres à la confrérie de Saint-François de Sales de Saint-Jean-en-Grève, principal d'une rente de 150 livres « pour faire la marmite des pauvres malades ». Grande bourgeoise, elle avait éminemment les qualités de sa classe. L'exactitude, l'ordre président à la composition de son testament olographe, rédigé en deux exemplaires déposés en des endroits différents, et où toutes les clauses sont numérotées. Entre celles-ci, une qui commence à apparaître souvent dans les testaments du XVIII^e siècle : elle ne voulait être enterrée que deux fois vingt-quatre heures après sa mort. Crainte d'être enterrée vive.

Ce testament avait été rédigé, pour l'essentiel, le 17 mars 1716. Il reçut à plusieurs reprises, jusqu'en 1717, des clauses complémentaires. Madeleine Lombert mourut le 29 juillet 1718. Elle avait à peu près 78 ans.

La lumière que nous avons projetée sur l'histoire des Lombert peut faire comprendre que celle-ci ait été de bonne heure enveloppée d'obscurité. La triste fin du membre le plus important de la famille invitait les proches, comme les amis les plus bienveillants, à garder le silence. L'oubli n'a donc pas tardé à s'établir. Les bibliographes qui le rompirent les premiers ne connaissaient guère l'homme derrière l'auteur, et pouvaient encore moins le rattacher à sa famille. Les Lombert connurent cependant une période, sinon de célébrité, du moins d'importance, environ de 1644 à 1683. Ils fournissent un exemple, comparable à celui des Hamelin, de conversion de toute une famille à l'esprit de Port-Royal, d'effort vers une certaine retraite dans le monde. Il est significatif de trouver dans leur entourage, non seulement les Hamelin, mais un Jacques Lindo, les Marsollier, les Varet, de découvrir leurs liens avec l'hôtel de Liancourt. Ce qui les distingue, c'est, non pas, comme dans le cas des Hamelin, leur dévouement, tant auprès d'un Arnauld persécuté qu'à l'administration des affaires de Port-Royal, c'est leurs curiosités intellectuelles, raison de l'intérêt porté à l'entreprise des petites écoles et de la participation à l'activité de cercles où l'attachement à Port-Royal se doublait d'une attention très soutenue à la vie littéraire. On ne peut qu'être frappé aussi par une grande liberté d'esprit, par un mélange de respect et d'indépendance vis-à-vis de ceux en qui Port-Royal pouvait trouver ses représentants les plus purs, un Sacy, un Tillemont, voire un Nicole. On ne pourrait trouver l'équivalent, avec le génie en plus, que chez Pascal, grande admiration de Pierre Lombert, chez lequel on voit aussi s'associer la fidélité à la tradition, et, du moins dans son domaine de prédilection, celui de la langue, la quête d'une modernité fondée sur la raison (216).

NOTES

(1) Notre premier article, consacré aux Hamelin, a paru dans les *Chroniques de Port-Royal*, n° 22-23, 1974, p. 22-44.

(2) *Nécrologe de Port-Royal*, Amsterdam, 1723, p. 70-71.

(3) *Supplément au Nécrologe*, s.l., 1735, p. 399.

(4) *Histoire des Persécutions des Religieuses de Port-Royal*, Villefranche, 1753, p. 148.

(5) *Ibid.*, p. 310.

(6) La confusion des deux familles apparaît encore aujourd'hui dans un propos, il est vrai improvisé, de l'abbé Cognet, *Biaise Pascal, l'homme et l'œuvre* [Colloque de Royaumont], Paris, 1956, p. 33.

(7) *Continuation des Essais de Morale*, t. XIV, 1^{re} partie, Luxembourg, 1732, p. 19.

(8) Bibl. Nat., / . fr. 13898, f° 10 r°. Nous avons déjà proposé cette rectification dans notre éd. de Pascal, *Œuvres complètes*, t. I, Paris, 1964, p. 1025, n. 4. Sur l'histoire des petites écoles, il existe une précieuse synthèse (qui ne dispense pas du recours aux documents originaux), Frédéric Delforge, *Les petites écoles de Port-Royal*, Paris, 1985 ; voir notamment p. 56.

(9) *Nouvelles de la République des Lettres*, citées d'après la 2^e éd., t. I, Paris, 1686, p. 59. A l'éloge se joint une petite critique à propos d'un commentaire de détail dont la substance avait été empruntée à Rigault, l'éditeur de saint Cyprien.

(10) *Jugements des Savants*, t. III (= vol. IV), Paris, 1685, n° 975, p. 648-649 ; ou dans la rééd. plus répandue, revue par La Monnoye, t. III, Paris, 1722, p. 175-176 (texte identique).

(11) Voir dans l'éd. de Paris, 1712, t. III, p. 790. Parmi les suivantes, on peut citer celle de 1718, t. III [2^e partie], p. 161.

(12) *Supplément au Dictionnaire de Moreri*, t. I [2^e partie], Paris, 1735, p. 272.

(13) T. VI [2^e partie], p. 370.

(14) *Histoire critique des Journaux*, t. I, Amsterdam, 1734, p. 254, n. 46 (suite p. 255).

(15) Voir *ibid.*, p. 174-175, 246, n. 27.

(16) T. I, Paris, 1736, p. ij-xvj. Goujet n'a inséré aucune notice sur Lambert dans sa *Bibliothèque française*. Il mentionne toutefois son nom dans un long compte rendu du livre de Nicolas Baudoin, chanoine de Laval, *De l'Éducation d'un jeune seigneur*, Paris, 1728, qui, en recommandant la traduction de *La Cité de Dieu*, en avait nommé l'auteur Lambert, p. 68. Goujet prend la peine de rectifier, *Bibliothèque française*, [1^{re} éd.], t. XIV, 1^{re} partie, Amsterdam, 1730, p. 101. Il revient encore longuement sur ce sujet insignifiant dans sa notice de 1736, p. xiv-xv.

(17) Lambert n'est évoqué, d'un mot, que comme traducteur et historien de saint Cyprien et redevable, à ce dernier titre, de précisions fournies par la science de Le Nain de Tillemont, *Port-Royal*, 3^e éd., t. IV, Paris, 1867, p. 18. Sainte-Beuve se fonde sur la biographie de Tillemont par Tronchai, où le nom de Lambert n'est d'ailleurs pas cité : voir *Idée de la Vie et de l'Esprit de M. Le Nain de Tillemont*, Nancy, 1706, p. 59 ; ou les rééd. de cet ouvrage sous des titres un peu différents, Cologne, 1711, p. 51 ; si., 1713, p. 47.

(18) « Silhouettes jansénistes et Propos de littérature et d'histoire au XVII^e siècle », *Rev. d'Histoire littéraire de la France*, 1910, p. 137-155 ; 1911, p. 421-439; 1916, p. 216-247; 1919, p. 419-445.

(19) Bibl. Nat., Mss., *Pièc. orig.* 1737, doss. 40375, f^o 7.

(20) Son contrat de mariage avec Claude Boutemotte, marchand à Paris, passé le 5 décembre 1585, insinué le 15 mai 1586, Arch. Nat., Y 127, ff. 385 r^o-386 v^o, fournit les renseignements présentés ici. Noëlle Le Bon était alors mariée à Jean Grivet, marchand-bourgeois de Paris, rue Saint-Denis, paroisse Saint-Sauveur. Une Nicole Lombert, sœur de Nicolas, avait épousé un maître-ceinturier.

(21) Voir notre art. cité à la n. 1, p. 24-25.

(22) Bibl. Nat., Mss., *Pièc. orig.* 1111, doss. 25573, f^o 62 r^o.

(23) Le contrat de mariage, daté du 13 juillet 1592, est mentionné dans l'inventaire après décès de Denis Lombert, voir ci-dessous, n. 198, cote 22. La minute originale, passée devant le notaire Pourcel (Min. Centr., VI), est perdue.

(24) L'inventaire après décès, daté du 4 décembre 1623, est mentionné aussi dans celui de Denis Lombert cité à la note précédente, même cote. La minute originale, passée devant le notaire Dournel (Min. Centr., XXXV) est également perdue.

(25) *Ibid.*, LVII, 46.

(26) *Ibid.*, 47.

(27) *Ibid.*, 48.

(28) L'adresse en la maison du *Bras d'Or* figure dans un acte du 6 septembre 1634, *ibid.*, 50. Cette maison était tenue par bail emphytéotique de la ville de Paris, voir un acte du 15 mai 1649, *ibid.*, C, 216. Sur celle du *Croissant d'Or*, voir, entre autres, des actes des 10 juin 1636, 12 janvier 1637 et 4 juillet 1640, *ibid.*, LVII, 52, 53, 56.

(29) Sur Leufroy Lindo, outre les deux contrats de mariage et l'acte du 6 septembre 1634 précités, voir les contrats de mariage de ses filles, mentionnés ci-dessous.

(30) Sur la maison du *Petit Paon*, les baux et autres actes des 27 juin, 30 août et 31 octobre 1635, *ibid.* LVII, 51 ; 9 décembre 1638, *ibid.*, 54 ; et, dans l'inv. après décès de Denis Lombert (n. 198), la cote 4. Sur celle de *La Belle Image*, les baux des 14 mai 1633, *ibid.*, 49 ; 15 janvier 1635, *ibid.*, 51 ; 10 janvier 1639, *ibid.*, 55 ; 4 novembre 1644, *ibid.*, 60 ; 10 août 1649, *ibid.*, 65 ; et la vente du 26 février 1653 (moyennant 13500 livres), *ibid.*, C, 230.

(31) Voir des actes des 4, 26 et 31 juillet 1640, *ibid.*, LVII, 56. Dans sa période de retraite, Denis Lombert jouira surtout de rentes sur l'Hôtel de Ville.

(32) Il est déclaré son héritier dans un acte du 30 août 1635, *ibid.*, 51.

(33) *Ibid.*, X, 96 et 115. La mort de Jean de Faveroles est approximativement datée par celle de son inv. après décès, le 21 février 1647. Un autre inventaire fut dressé le 29 décembre 1648. Ces deux documents, passés devant le notaire Manchon (*ibid.*, X), sont perdus. Leur existence est signalée par l'inv. après décès de Noëlle Lombert, voir note suivante,

mtpc 1 pt

(34) *Ibid.*, C, 266, 17 avril 1662.

(35) L'adresse apparaît d'abord dans un acte du 15 janvier 1635, *ibid.*, LVII, 51, mais elle pouvait être plus ancienne et remonter au lendemain du mariage. La maison avait été achetée le 12 février 1621 de Philippe de Prast, voir l'inv. après décès de Jean Lindo (n. 58), cote 3.

(36) *Ibid.*, LVII, 52, 10 juin 1636.

(37) *Ibid.*

(38) Voir l'inv. après décès de Geneviève Lindo, ci-dessous, n. 186,

(39) *Ibid.*, LVII, 52, 21 juillet 1636 (2 actes), cotes 12, 13, 14 et 15.

- (40) *Ibid.*, 56.
- (41) Par contrat du 5 juillet, voir l'inv. après décès de Jean Lindo (n. 58), cote 1.
- (42) Date indiquée dans une constitution de rente du 21 juillet 1636, voir n. 39.
- (43) Date indiquée dans une ratification du 25 mai 1646, à la suite de la vente du 4 juillet 1640, voir n. 40.
- (44) *Ibid.*, LVII, 53.
- (45) *Ibid.*, II, 166.
- (46) Voir l'inv. après décès de Jean Lindo (n. 58), cotes 10 et 11.
- (47) *Ibid.*, LVII, 55.
- (48) *Ibid.*, 58.
- (49) *Ibid.*, 64.
- (50) Voir le bail passé le même jour que le dernier contrat de mariage, *ibid.*
- (51) Il était témoin au dernier contrat de mariage, *ibid.* Sans doute ne fait-il qu'un avec un « M. Lindo » dont on a conservé un billet d'enterrement, décédé en la maison de M. Dupoys, son neveu, sur le Petit Pont, et inhumé à Saint-Germain-le-Vieil le 7 mars 1702, Min. Centr., *Placards*.
- (52) Première adresse dans des actes des 9 décembre 1638, 10 janvier 1639, 4, 26 et 31 juillet 1640, *ibid.*, LVII, 54, 55, 56. Deuxième adresse (formulée aussi « proche les Grandes Ecuries du roi »), les 23 février 1643, *ibid.*, 59, et XLV, 180 ; 12 juin 1643, *ibid.* ; XXIV, 422 ; elle est donnée seulement aux Marsollier les 19 octobre 1649 et 4 août 1651, *ibid.*, C, 218 et 225.
- (53) Lors du partage des biens de Jean de Faverolles, époux de Noëlle Lombert — dont Alexandre Marsollier avait aussi épousé une fille, Elisabeth, *ibid.*, X, 98, 1^{er} avril 1649. Pour la parenté de Jean, Jacques et Alexandre Marsollier, voir le contrat de mariage du premier (n. 44).
- (54) Voir notre art. cité n. 1, p. 25-27.
- (55) Voir n. 33.
- (56) Voir n. 34.
- (57) Min. Centr., C, 227, 21 avril 1652. La date de sa mort est fournie par son inv. après décès, voir n. 58.
- (58) *Ibid.*, C, 234, 23 février 1654.
- (59) Voir l'art. du *Dictionnaire* de Moreri, t. VII, Paris, 1759, p. 284-285. Il fut, avec un autre Marsollier, son cousin, élève des petites écoles qui furent établies, entre 1656 et 1659, à Sevran (F. Delforge, *op. cit.*, p. 126, 215, 250-251).
- (60) Voir notre art. cité, p. 28-33.
- (61) *Nécrologe de Port-Royal*, p. 372 ; Fontaine, *Mémoires*, t. I, Cologne, 1738, p. 287-289 ; Besoigne, *Histoire de l'abbaye de Port-Royal*, t. IV, Cologne, 1752, p. 48-49.
- (62)) Nous ne l'avons trouvé mentionné dans aucun acte, pas même parmi les témoins aux contrats de mariage. Son jeune âge explique son absence. Il pourrait, en théorie, être aussi bien le fils de Leufroy Lindo : mais, si la dévotion est aussi attestée de ce côté, les relations avec Port-Royal ne le sont pas. Mention de Jacques Lindo, jésuite, frère de Jean et de Leufroy, est faite dans un acte du 22 novembre 1632, Min. Centr., LVII, 48.
- (63) Date fournie par son inv. après décès, voir n. 186.
- (64) Son nom n'est mentionné que dans une transaction entre Denis Lombert et son fils Pierre, le 15 mars 1687, voir n. 193. Les deux enfants survivant alors, Pierre et Madeleine, sont dits héritiers des propres de Jean et Marguerite Lombert, leurs frère et sœur décédés. Pour avoir eu des biens propres, ceux-ci devaient avoir hérité de leur mère, à laquelle Jean a donc survécu.
- (65) Voir les requêtes et interrogatoires conservés dans les archives du Châtelet de Paris et analysés plus bas.

(66) Déclarations faites lors de l'Information sur le miracle de la Sainte Epine, Bibl. Mazarine, A 17119, pièce 2. Ce document sera intégralement publié dans le tome III de notre éd. de Pascal, *Œuvres complètes*, sous presse.

(67) Voir l'art. du *Nécrologe*, ci-dessus, n. 2.

(68) Nous n'avons pas retrouvé cette pièce, dont mention est faite dans un acte du même jour, à la suite de la vente du 4 juillet 1640, voir n. 40.

(69) F. Delforge, *op. cit.*, p. 17-53.

(70) *Vies... des amis de Port-Royal*, Utrecht, 1751, p. 63.

(71) Min. Centr., LVII, 60.

(72) C'est le cas pour la première adresse parisienne des Pascal, rue de la Tixeranderie. La maison occupée se trouvait en effet dans le cul-de-sac Saint-Faron, qui ouvrait sur cette rue.

(73) L'information la plus ample est fournie par le registre constituant le terrier du fief, établi en 1769, et comportant un beau plan en couleurs avec le détail des maisons. Celles-ci sont numérotées et les numéros renvoient à l'analyse donnée ensuite des principaux actes concernant chacune d'elles. C'est de ce registre, Arch. Nat., S^e 4240, que nous avons tiré l'essentiel de notre description du quartier. On peut aussi s'appuyer sur un autre état, datant des environs de 1700, mais sans plan, conservé dans le *Terrier du Roi*, *ibid.*, Q¹ 1099³¹.

(74) *Ibid.*, S 4228A Dans le terrier de 1769, les trois maisons portent, en partant du fond, les n^{os} 34, 35 et 36.

(75) Pour une généalogie sommaire de la famille Tiraqueau, voir H. Beauchet-Filleau et Ch. de Chergé, *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou*, t. II, Poitiers, 1840-1854, p. 726-731, notamment 729-730.

(76) Min. Centr., CIX, 183.

(77) Dans le terrier de 1769, l'hôtel de Troyes porte le n^o 27. Pour les baux passés par saint Vincent de Paul, *Documents du Minutier Central concernant l'histoire littéraire*, Paris, 1960, p. 432-434, 439 et 398-399.

(78) Dans le terrier de 1769, la maison du comte de Neuillan, qui passa ensuite à son gendre le duc de Navailles, porte le n^o 30. Sur la rencontre de Scarron et de Françoise d'Aubigné, Emile Magne, *Scarron et son milieu*, Paris, 1924, p. 175-203, devrait être retouché et complété à partir des documents que nous produisons.

(79) Dans le terrier de 1769, n^o 28. Sur la mort et l'inv. après décès de Jacques Hamelin et de sa femme, voir notre art. cité, p. 37-38.

(80) Voir le compte de tutelle rendu par Jean Hamelin le 10 juin 1655, Min. Centr., XLIX, 336.

(81) *Ibid.*, C, 218, 19 octobre 1649. Adresse reprise au cours des années suivantes.

(82) *Ibid.*, 302, 17 novembre 1670.

(83) F. Delforge, *op. cit.*, p. 56.

(84) *Continuation des Essais de Morale*, t. XIV, 1^{re} partie, p. 18-22 ; *Vies des amis de Port-Royal*, p. 85-87.

(85) Ed. F. Bouquet, t. I, Rouen, 1877, p. 166-174.

(86) C'est ce qu'elle déclara lors de son interrogatoire, en juillet 1661, voir n. 4.

(87) Ce jour-là, dans un acte comportant la liste des enfants Lambert, tous sous la tutelle de leur père, Jean n'est pas mentionné, Min. Centr., C, 230.

(88) La vente, passée sans minute, est mentionnée dans un acte ultérieur, *ibid.*, 225, 4 août 1651. Mais le transport de gages a fait l'objet d'une minute, *ibid.*, 218.

(89) Voir note précédente.

(90) Voir, par exemple, un acte du 13 août 1653, *ibid.*, LXVIII, 159.

(91) La date de réception est indiquée par Tessereau, *Histoire chronologique de la Grande Chancellerie de France*, t. I, Paris, 1710, p. 527

(où le nom est encore écrit, par erreur, Lambert). La date de résignation ne figure pas dans cet ouvrage. Le premier acte où le titre soit porté est, à notre connaissance, celui du 16 mai 1658, Min. Centr., C, 251 ; le dernier, celui du 17 novembre 1670, *ibid.*, 302.

(92) La nouvelle adresse figure dans des actes des 13 août et 6 septembre 1653, *ibid.*, LXVIII, 159, 160. Pour l'acte (sous seings privés) du 21 juin 1655, voir l'inv. après décès de Geneviève Lindo (n. 186), cote 5. La maison était contiguë à Saint-Magloire, comme le prouve le testament de Catherine Gilles, servante de Denis Lombert, le 29 décembre 1661, *ibid.*, C, 264.

(93) Voir notre art. cité, p. 33.

(94) Voir notre *Pascal et les Roannez*, t. II, Paris, 1965, p. 870-871.

(95) Min. Centr., LVII, 65. La quittance de remboursement fait suite

à 1 *96) *Ibid.*, LXXV, 84.

(97) *Ibid.*, LXX, 157, 2 actes.

(98) *Ibid.*, C, 230.

(99) *Ibid.*, LXVIII, 160, 4 septembre 1653 ; à compléter par d'autres actes des 13 août 1653, *ibid.*, 159 ; 4 et 6 septembre 1653, *ibid.*, 160 ; 15 oct. 1655, *ibid.*, LXXV, 90.

(100) *Ibid.*, C, 264, 2 actes.

(101) F. Delforge, *op. cit.*, p. 88-89.

(102) *Vies des amis de Port-Royal*, p. 74-75, 85-89.

(103) Voir l'*Avertissement* de la traduction de saint Cyprien, ci-dessous.

(104) Ratification du 22 décembre 1663, à la suite de la vente du 26 février 1653, Min. Centr., C, 230.

(105) Voir ci-dessous, n. 66.

(106) Voir notre art. cité, p. 38.

(107) Min. Centr., LXXV, 104, 26 août 1659.

(108) Voir notre art. cité, p. 40.

(109) Voir l'inv. après décès de Geneviève Lindo, n. 186, cote 5.

(110) Min. Centr., C, 302.

(111) *Nécrologe de Port-Royal*, voir n. 2.

(112) On désigne habituellement sous ce nom 15 volumes, Bibl. Nat., Mss., f. fr. 17044 à 17058.

(113) *Documents du Minutier Central...*, p. 417-418.

(114) Ce point a été établi par Jean Orcibal dans un article essentiel, « Descartes et sa philosophie jugés à l'hôtel Liancourt », *Descartes et le cartésianisme hollandais*, Paris-Amsterdam, 1950, p. 87-107. Il est confirmé et précisé dans une savante édition du *Recueil*, qu'achève actuellement Jean Lesaulnier. A ce dernier nous devons un précieux état des mentions des Lombert père et fils dans ce manuscrit : nous lui en exprimons notre très vive gratitude.

(115) Bibl. Nat., f. fr., 17051, f° 61 ; 17057, f° 306.

(116) *Recueil de choses diverses*, *ibid.*, n.a.fr. 4333, f° 326 r°-v°.

(117) *Ibid.*, f° 402 r°.

(118) *Ibid.*, ff. 399 v°, 401 r°.

(119) *Ibid.*, f° 329 r°.

(120) *Ibid.*, v°.

(121) *Ibid.*, f° 71 v°.

(122) Voir notre art. cité, p. 42.

(123) *Recueil*, f° 277 v°.

(124) *Ibid.*, f° 245 v°.

(125) *Ibid.*, f° 31 r°.

(126) *Ibid.*, f° 196, r°-v°.

(127) *Ibid.*, f° 72 v°.

(128) *Ibid.*, p 401 v°.

(129) *Ibid.*, f° 44 v°.

- (130) *Ibid.*, f^o 276 r^o.
- (131) *Ibid.*, f^o 245 v^o*
- (132) *Ibid.*, f^o 276 v^o**.
- (133) *Ibid.*, f^o 253 v^o, puis r^o.
- (134) *Ibid.*, f^o 202 v^o.
- (135) *Ibid.*, f^o 128 v^o.
- (136) *Ibid.*, f^o 301 v^o ; cf. 44 v^o.
- (137) *Ibid.*, f^o 277 r^o.
- (138) *Ibid.*, f^o 301 r^o.
- (139) *Ibid.*, f^o 401 v^o.
- (140) *Ibid.*, f^o 31 v^o.
- (141) *Ibid.*, f 245 r^o (2 fois).
- (142) Voir ci-dessous, n. 215.
- (143) *Recueil*, f^o 197 r^o ; cf. v^o.
- (144) *Ibid.*, f^o 120 v^o.
- (145) *Ibid.*, f^o 204 v^o.
- (146) *Ibid.*, f^o 257 v^o.
- (147) *Ibid.*, f^o 242 v^o.
- (148) *Ibid.*
- (149) *Ibid.*, f^o 246 v^o.
- (150) *Ibid.*, f^o 63 v^o. L'ouvrage avait paru en 1668.
- (151) *Ibid.*, f 31 r^o.
- (152) *Ibid.*, f^o 401 r^o.
- (153) *Ibid.*, f^o 269 v^o.
- (154) *Ibid.*, f^o 401 r^o. Le roman datait de 1670.
- (155) *Ibid.*, f 205 r^o.
- (156) *Ibid.*, f^o 245 r^o-v^o.
- (157) *Ibid.*, f 94 v^o.
- (158) *Ibid.*, f^o 258 r^o.
- (159) *Ibid.*, f^o 63 v^o.
- (160) *Ibid.*, f 258 r^o.
- (61) *Ibid.*, f^o 242 r^o.
- (162) *Ibid.*, f^o 165 v^o.
- (163) R. Zuber, *Les « Belles Infidèles » et la formation du goût classique*, Paris, 1968, p. 397. Lombert est cité à deux reprises dans cet ouvrage, p. 125, n. 25, et p. 133, n. 12.
- (164) *Recueil*, f^o 244 v^o.
- (165) *Ibid.*, f^o 242 r^o.
- (166) *Ibid.*, ff. 240 v^o - 241 r^o.
- (167) *Ibid.*, f^o 257 v^o.
- (168) *Ibid.*, f^o 63 v^o.
- (169) *Ibid.*, f^o 64 v^o.
- (170) *Ibid.*, f^o 301 r^o.
- (171) *Ibid.*, f 64 v^o.
- (172) *Ibid.*, f^o 114 r^o.
- (173) *Ibid.*, f^o 72 r^o.
- (174) *Ibid.*, f^o 197 v^o.
- (175) Voir référence à la note 16, p. v.
- (176) Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, t. IV, Paris, 1879, col. 479 ; qui signale une réédition en 2 vol. en 1686. Le titre de l'ouvrage est *Sermons de saint Bernard sur le Cantique des Cantiques, traduits nouvellement en français*.
- (177) *Recueil de choses diverses*, f^o 31 r^o.
- (178) Voir n. 17.
- (179) Voir, dans *l'Avvertissement* de la traduction, p. 4 Le même, un peu plus haut, p. 3, est désigné par la périphrase « un de mes amis ».
- (180) Voir, entre autres éditions, *Index Librorum prohibitorum*, Rome, 1786, à Lombert.
- (181) Voir référence à la note 16, p. vij-viii.

- (182) *Recueil de choses diverses*, f° 244 v°.
- (183) Voir n. 10.
- (184) Voir n. 14.
- (185) Arch. Nat., Y 4002.
- (186) Min. centr., C, 369.
- (187) *Ibid.*, 370.
- (188) Acte mentionné dans l'inv. après décès de Denis Lombert (n. 198), cote 3.
- (189) *Ibid.*, cote 29.
- (190) Adresse mentionnée dans les actes donnant lieu aux notes 192 et 193.
- (191) Adresse mentionnée notamment dans les actes des 15 mars 1687 et 2 août 1691, ci-dessous, n. 193 et 202.
- (192) Mention de la clôture est portée sur l'acte.
- (193) Min. Centr., CV, 915.
- (194) Voir l'inv. après décès de Pierre Lombert (n. 214), cote 25.
- (195) C'est l'adresse portée dans son inv. après décès (n. 198), qui mentionne le bail de cette maison, cote 26.
- (196) Voir note suivante.
- (197) Arch. Nat., Y 13176.
- (198) Min. Centr., C, 389.
- (199) Voir, dans l'inv. du 2 août 1691 (n. 202), cote 3.
- (200) *Ibid.*, cote 5.
- (201) Arch. Nat., Y 4024 A.
- (202) Min. Centr., XII, 214.
- (203) Dom Clémencet, *Histoire générale de Port-Royal*, t. X, Amsterdam, 1757, p. 390.
- (204) Voir l'inv. après décès de Pierre Lombert (n. 214), cote 4.
- (205) Original déposé le 23 août 1712 (n. 212). Dans notre transcription, comme dans toutes les citations du présent article, nous avons adopté l'orthographe moderne.
- (206) Arch. Nat., Y 4082 B.
- (207) Ce complément n'est mentionné que dans l'inv. après décès de Pierre Lombert, (n. 214), cote 23.
- (208) Mentionné *ibid.*, cote 1.
- (209) Il doit être postérieur à la sentence du 20 janvier (n. 207). De plus, l'échéance, certainement trimestrielle, de la pension de Pierre Lombert tombait, après sa mort, le 23 octobre : inv. après décès (n. 214), cote 2.
- (210) Dans le même inv., cotes 5 à 21, notamment 7, 10, 14, 21.
- (211) Date fournie par le même inv.
- (212) Min. Centr., IX, 579.
- (213) Voir l'inv. après décès (n. 214), cote 2.
- (214) *Ibid.*, IX, 579.
- (215) Pour ces deux pièces, *ibid.*, 609.
- (216) Nos prochains articles, s'ils voient le jour, concerneront les familles Flexelles, Robert et Angran.